



**Compte-rendu de la séance du conseil municipal  
du jeudi 10 juillet 2020 tenue à la salle Léo Lagrange**

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Léo Lagrange, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 3 juillet 2020.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, M. Jean-Luc HAZARD, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH (arrive pour la délibération n° 2020-32), Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, M. Rodrigues HERMANT, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX-LEVERT, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Philippe BELHOSTE, Mme Hélène DELECOURT, M. Laurent VANDESTEENE, Mme Daisy COUSIN, Mme HUGUETTE DEWINTRE et M. Nicolas SEGARD Conseillers Municipaux,

**EXCUSES :**

Mme Marie-Paule POUCHAIN procuration à Mme DUWICQUET  
M. Stéphane MILAMON donne procuration à M. MOUND  
M. Philippe CREQUY donne procuration à M. HAZARD  
M. Stéphane HAELEWYCK donne procuration à M. COUPEZ  
Mme Morgane MOREL donne procuration à Mme NIVERT

M. Pascal VOSPETTE est élu secrétaire de séance

En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 33

## ORDRE DU JOUR

- 1) Administration générale - Désignation d'un secrétaire de séance  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 2) Administration générale – Désignation des délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal au sein des conseils d'écoles primaires, maternelle, lycée Blaise Pascal et collège Blaise Pascal  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 3) Administration générale – Représentation de la Ville au sein du Conseil d'Administration du Centre Social Intergénération  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 4) Finances - Compte de Gestion 2019 du budget principal – Approbation  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 5) Finances - Compte Administratif 2019 du budget principal – Approbation  
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 6) Finances - Affectation des résultats 2019 du budget principal – Approbation  
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 7) Finances - Budget Primitif 2020 du budget principal  
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 8) Finances - Compte de Gestion 2019 du budget annexe cimetière – Approbation  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 9) Finances - Compte Administratif 2019 du budget annexe cimetière – Approbation  
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 10) Finances – Affectation des résultats 2019 du budget annexe cimetière - Approbation  
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 11) Finances – Budget Primitif 2020 du budget annexe cimetière  
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 12) Finances - Subventions municipales aux diverses sociétés et associations - Passation des conventions d'objectif  
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 13) Finances – Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale - Année 2020  
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 14) Administration générale – désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de la Commission Communale des Impôts Directs  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 15) Finances - Abattement exceptionnel TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure) exercice 2020  
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 16) Finances - Fixation des indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués  
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 17) Politique de la ville – programme d'actions 2020 de la Ville de Longuenesse - Demande de subvention  
Rapporteur : Madame Dominique BERNARD

- 18) Politique de la ville – programme d'actions 2020 – Appel à projet «Nos quartiers d'été 2019» - Action portée par le Centre Social Intergénération – Demande de subvention  
Rapporteur : Madame Dominique BERNARD
- 19) Politique de la ville – Programmation d'actions 2020 – Action portée par l'association Découverte pêche et protection des milieux (DPPM) – Demande de subvention  
Rapporteur : Madame Dominique BERNARD
- 20) Politique de la ville – Programmation d'actions 2020 – Action portée par le collège de la Morinie – Demande de subvention  
Rapporteur : Madame Dominique BERNARD
- 21) Projet en lien avec le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance demande de subvention du Centre Social Intergénération  
Rapporteur : Madame Dominique BERNARD
- 22) Urbanisme - Bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2019  
Rapporteur : Monsieur Jean-Luc HAZARD
- 23) Travaux - Financement éclairage public – zone d'activités du Fort Maillebois  
Rapporteur : Monsieur François RUCKEBUSCH
- 24) Culture – Modification des horaires d'ouverture au public de la bibliothèque  
Rapporteur : Madame Florence NIVERT
- 25) Finances – Remise gracieuse pour un locataire  
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET

Monsieur le Maire : « Je voudrais vous dire, avant de démarrer, de ne pas partir sans signer les documents de Mme SCOTEE. »

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Pascal VOSPETTE en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : « Nous aurions pu avoir, à l'ordre du jour de ce conseil municipal, l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 juillet ainsi que les décisions du Maire prises depuis. Mais, les documents ont été envoyés le lendemain du conseil municipal du 2 juillet, par conséquent, il était impossible au service, même en travaillant jour et nuit de fournir ces documents. Je vous propose que ces documents soient approuvés lors du prochain conseil municipal. »

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLES PRIMAIRES, MATERNELLE, LYCÉE BLAISE PASCAL ET COLLÈGE BLAISE PASCAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants au sein des conseils d'écoles primaires, maternelles, du collège et du lycée technique Blaise Pascal repris ci-dessous.

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette désignation aura lieu au scrutin secret, sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité, (vote au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel).

Monsieur le Maire propose un vote à main levée qui est entériné à l'unanimité par l'assemblée.

#### • Écoles primaires

##### 1) Délégués titulaires

##### Liste n° 1 :

M. Laurent VANDESTEEENE (Centre)  
M. Philippe BELHOSTE (Pasteur)  
Mme Chantal LEVRAY (Blum)  
Mme Chantal LEVRAY (Sand)  
M. Philippe BELHOSTE (Verlaine)

##### Liste n° 2 :

M. Stéphane HAELEWYCK (Centre)  
Mme Delphine MALIDAN (Louis Pasteur)  
M. François RUCKEBUSCH (Léon Blum)  
M. Pascal VOSPETTE (George Sand)  
M. Philippe CREQUY (Paul Verlaine)

Votants	:	32
Blancs ou nuls	:	0
Exprimés	:	32

- Liste n° 1	7 voix
- Liste n° 2	25 voix

Ont obtenu :

M. Stéphane HAELEWYCK (Centre)	25 voix
Mme Delphine MALIDAN (Louis Pasteur)	25 voix
M. François RUCKEBUSCH (Léon Blum)	25 voix
M. Pascal VOSPETTE (George Sand)	25 voix
M. Philippe CREQUY (Paul Verlaine)	25 voix

2) Délégués suppléants

Liste n° 1 :

M. Philippe BELHOSTE (Centre)  
Mme Hélène DELECOURT (Pasteur)  
Mme Hélène DELECOURT (Blum)  
M. Laurent VANDESTEEENE (Sand)  
M. Laurent VANDESTEEENE (Verlaine)

Liste n° 2 :

Mme Brigitte LECOUSTRE (Centre)  
M. Rodrigues HERMANT (Louis Pasteur)  
Mme Dominique BERNARD (Léon Blum)  
Mme Joëlle GREUET (George Sand)  
M. Eric FOULON (Paul Verlaine)

Votants	:	32
Blancs ou nuls	:	0
Exprimés	:	32

- Liste n° 1	7 voix
- Liste n° 2	25 voix

Ont obtenu :

Mme Brigitte LECOUSTRE (Centre)	25 voix
M. Rodrigues HERMANT (Louis Pasteur)	25 voix
Mme Dominique BERNARD (Léon Blum)	25 voix
Mme Joëlle GREUET (George Sand)	25 voix
M. Eric FOULON (Paul Verlaine)	25 voix

• **École maternelle Louis Blériot**

1) Délégué titulaire

M. le Maire a reçu deux candidatures :

Mme Hélène DELECOURT  
Mme Marie-Paule POUCHAIN

Votants	:	32
Blancs ou nuls	:	0
Exprimés	:	32

- Mme Hélène DELECOURT	7 voix
- Mme Marie-Paule POUCHAIN	25 voix

a obtenu :

Mme Marie-Paule POUCHAIN 25 voix

2) Délégué suppléant

M. le Maire a reçu deux candidatures :

Mme Chantal LEVRAY  
M. Jean-Luc HAZARD

Votants : 32  
Blancs ou nuls : 0  
Exprimés : 32

- Mme Chantal LEVRAY 7 voix  
- M. Jean-Luc HAZARD 25 voix

a obtenu :

M. Jean-Luc HAZARD 25 voix

• **Conseil d'Administration du Lycée Blaise Pascal**

1) Délégué titulaire

M. le Maire a reçu deux candidatures :

Mme Chantal LEVRAY  
Mme Marie-Paule POUCHAIN

Votants : 32  
Blancs ou nuls : 0  
Exprimés : 32

- Mme Chantal LEVRAY 7 voix  
- Mme Marie-Paule POUCHAIN 25 voix

a obtenu :

Mme Marie-Paule POUCHAIN 25 voix

2) Délégué suppléant

M. le Maire a reçu deux candidatures :

M. Laurent VANDESTEEENE  
Mme Florence NIVERT

Votants : 32  
Blancs ou nuls : 0  
Exprimés : 32

- M. Laurent VANDESTEEENE 7 voix  
- Mme Florence NIVERT 25 voix

a obtenu :

Mme Florence NIVERT 25 voix

• Conseil d'Administration du Collège Blaise Pascal

1) Délégué titulaire

M. le Maire a reçu deux candidatures :

M. Laurent VANDESTEENE  
M. Stephen MOUND

Votants	:	32
Blancs ou nuls	:	0
Exprimés	:	32

- M. Laurent VANDESTEENE	7 voix
- M. Stephen MOUND	25 voix

a obtenu :

M. Stephen MOUND 25 voix

2) Délégué suppléant

M. le Maire a reçu deux candidatures :

Mme Chantal LEVRAY  
Mme Gaëtane LHEUREUX-LEVERT

Votants	:	32
Blancs ou nuls	:	0
Exprimés	:	32

- Mme Chantal LEVRAY	7 voix
- Mme Gaëtane LHEUREUX-LEVERT	25 voix

a obtenu :

Mme Gaëtane LHEUREUX-LEVERT 25 voix

Après vote à main levée, par 25 voix pour et 7 contre (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT, M. VANDESTEENE, Mme COUSIN, Mme DEWINTRE et M. SEGARD), le conseil municipal entérine les désignations ci-dessous.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE – REPRÉSENTATION DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE SOCIAL INTERGÉNÉRATIONS**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration du Centre Social Intergénérations.

Madame COUSIN : « Je voulais juste signaler qu'il n'y a plus de représentants du conseil d'administration de la CAF de Calais qui n'existe plus. Nous dépendons de la CAF d'Arras mais il n'y a plus de représentants depuis une dizaine d'années. »

Le Centre Social Intergénérations est administré par un conseil d'administration composé de 10 membres élus au moins et de 18 au plus. Il comprend en outre :

- un collège de membres de droit composé de :

- \* 4 représentants de la municipalité en supplément de Monsieur le Maire qui est membre de droit,
- \* 1 représentant de la Fédération des centres sociaux.

- un collège de membres associés comprenant 3 représentants d'associations adhérentes au centre et dont le siège est à Longuenesse.

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette désignation aura lieu au scrutin secret, sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité (vote au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel).

Monsieur le Maire propose un vote à main levée qui est entériné à l'unanimité par l'assemblée.

Monsieur le Maire a reçu les candidatures de :

Liste n° 1 :

- Madame Dominique BERNARD,
- Monsieur Eric FOULON,
- Madame Delphine DUWICQUET
- Monsieur Olivier BRUNET

Liste n° 2 :

- Madame Chantal LEVRAY
- Monsieur Philippe BELHOSTE
- Madame Hélène DELECOURT
- Monsieur Laurent VANDESTEEENE

Votants	:	32
Blancs ou nuls	:	0
Exprimés	:	32

- Liste n° 2	7 voix
- Liste n° 1	25 voix

Après vote à main levée, par 25 voix pour et 7 contre (Mme LEVRAY, Mme DELECOURT, M. BELHOSTE, M. VANDESTEEENE, Mme COUSIN, Mme DEWINTRE et M. SEGARD) le conseil municipal à l'unanimité désigne :

- Madame Dominique BERNARD,
- Monsieur Eric FOULON,
- Madame Delphine DUWICQUET
- Monsieur Olivier BRUNET

en qualité de représentants au sein du Conseil d'Administration du Centre Social Intergénération.

### **FINANCES – COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives aux charges et produits rattachés,

- statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

## FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la Ville pour l'exercice 2019. La section de fonctionnement s'élève à 10 681 616,07 € en recettes et à 8 628 320,30 € en dépenses et la section d'investissement à 4 116 761,19 € en recettes et 3 232 661,01 € en dépenses.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation en 2019 (+2,33%).

Les charges de personnel (chapitre 012) sont la principale dépense (4,826 M€) avec les dépenses en énergie (compte 60612 du chapitre 011) pour 400 968,98 €, les subventions de fonctionnement versées aux associations (compte 6574 du chapitre 65) pour 798 670,56 € ainsi que le remboursement des intérêts de la dette (compte 66111 du chapitre 66) pour 217 041,65 €.

Les charges à caractère général sont en augmentation (+ 4,77 %) entre 2018 et 2019. Les évolutions les plus notables concernent :

- ✓ le rattachement des études de géolocalisation des réseaux d'éclairage public (70 000 €),
- ✓ la hausse des frais d'énergie liée aux modalités de facturation du nouveau fournisseur (50 000 €),
- ✓ des frais de 20 000 € supplémentaires sur l'entretien du matériel roulant.

Les charges de personnel ont connu une augmentation entre 2018 et 2019 (2,85 %).

Les autres charges de gestion augmentent de 1,80 % en lien avec la hausse des subventions versées aux associations (+ 13 733 €) et des redevances pour logiciels (+ 5 635 €).

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- la dotation globale de fonctionnement (parts forfaitaire et péréquation) : 1 975 403 € en baisse de 5 527 € en 2019,
- la dotation de solidarité urbaine : 2 550 004 €, en hausse de 66 951 € par rapport à la dotation 2018,
- les contributions directes : 3 791 881 € en augmentation de 93 669 € par rapport à 2018.

Le résultat de fonctionnement diminue ainsi de 13,21 % entre 2018 et 2019 et s'établit à 2 053 295,77 €.

Le remboursement du capital de la dette a représenté 711 615,02 € en 2019.

Les principales recettes d'investissement en 2019 sont l'excédent de fonctionnement capitalisé en 2018 de 2,3 M€, l'opération d'ordre d'amortissement et de cession des immobilisations (567 044,34 €), l'excédent d'investissement (1,2 M€), la contraction d'emprunt pour 501 200,00 €, des subventions d'investissement à hauteur de 356 689,36 € et le F.C.T.V.A pour 303 786,46 €.

Au global, les résultats se résument comme suit :

- ◆ excédent de la section d'investissement de 2 167 449,06 € en 2019, ce qui compte-tenu de restes à réaliser en dépenses de 780 409,09 € et en recettes de 1 101 347,36 € donne un excédent de financement de la section d'investissement de 2 488 387,33 € ;
- ◆ excédent 2019 de la section de fonctionnement de 2 053 295,77 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 1 133 087,25 € donne un excédent total de fonctionnement de 3 186 383,02 €.

Monsieur le Maire : « Je voudrais ajouter, qu'en temps normal, le maire ne participe pas à la délibération. D'ailleurs, il sort de la salle et c'est le reste de l'assemblée qui donne quitus des comptes. Nous avons vérifié, dans la situation actuelle après les élections, je suis en droit de rester dans la salle et de participer au vote. »

Madame LEVRAY : « Je voudrais vous demander pourquoi il y a une différence entre le montant des recettes en investissement qui apparaît dans le préambule à 4 116 761,19 € alors que dans le tableau qui suit on est à 5 400 110,07 €. »

Madame SCOTEE : « C'est le report de l'excédent antérieur. »

Madame LEVRAY : « Comme nous l'avons évoqué le 2 juillet dernier lors du débat d'orientations budgétaires, nous dénonçons l'insincérité de ce budget présenté. Notre question reste toujours la même. Comment peut-on admettre de voir dans un budget communal des recettes d'investissement ici à 5 400 110,07 € pour seulement 3 200 000 € dépensés. Pourtant, les inscriptions budgétaires étaient nombreuses mais il y a eu très peu de réalisations sur la durée de ce dernier mandat. On arrive maintenant avec un excédent reporté de plus de 2 000 000 € ce qui nous paraît aberrant. Je pense que la ville dort depuis trop longtemps et c'est dramatique. Les élus communaux sont garants de l'argent public des contribuables, des dotations de l'Etat, des impôts qui leur sont confiés pour investir dans leur ville et non pour thésauriser. Nous voterons contre ce compte administratif. »

Aussi, suite à l'avis favorable de la commission finances du 29 juin 2020, le conseil municipal, à l'unanimité moins 4 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEEENE) arrête les résultats définitifs avant affectation tels que repris ci-dessus.

### **FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 DU BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION**

Après avoir précisé que le compte administratif 2019 présente un excédent de la section de fonctionnement de 2 053 295,77 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 1 133 087,25 € donne un excédent total de fonctionnement de 3 186 383,02 €.

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 29 juin 2020, le conseil municipal à l'unanimité moins 4 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEEENE) entérine l'affectation du budget principal.

### **FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la section de fonctionnement du budget primitif 2020 s'élève à 11 550 000 € et la section d'investissement à 9 000 000 €, soit un budget total de 20 550 000 €.

La synthèse du fonctionnement s'établit comme suit :

#### Dépenses de fonctionnement :

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>EVOLUTION</b>
011 Charges à caractère général	2 335 450 €	2 276 885 €	-2,51%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	4 900 000 €	5 100 000 €	4,08%
65 Autres charges de gestion courante	1 229 550 €	1 230 250 €	0,06%
66 Charges Financières	260 000 €	240 000 €	-7,69%
67 Charges exceptionnelles	50 000 €	82 865 €	65,73%
68 Dotation aux amortissements et provisions	600 000 €	620 000 €	3,33%
023 Virement investissement	2 100 000 €	2 000 000 €	-4,76%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 475 000 €</b>	<b>11 550 000 €</b>	<b>0,65%</b>

#### Recettes de fonctionnement :

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>EVOLUTION</b>
70 Produits des services, du domaine	163 008 €	146 448 €	-10,16%
72 Travaux en régie (042)	100 000 €	100 000 €	0,00%
73 Impôts et taxes	4 876 343 €	4 821 766 €	-1,12%
74 Dotations et participations	4 803 549 €	5 013 365 €	4,37%
75 Autres produits de gestion courante	219 721 €	208 767 €	-4,99%
013 Atténuation de charges	171 136 €	135 040 €	-21,09%
76 Produits financiers	400 €	2 686 €	571,48%
77 Produits exceptionnels et 78 Reprises	7 756 €	35 545 €	358,30%
Excédent reporté	1 133 087 €	1 086 383 €	-4,12%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 475 000 €</b>	<b>11 550 000 €</b>	<b>0,65%</b>

Le budget 2020 est en légère augmentation de 0,65%.

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- la dotation globale de fonctionnement (part forfaitaire et péréquation) : 1 968 435 € en baisse de 6 967 € par rapport à la recette 2019,
- la dotation de solidarité urbaine : 2 619 728 € en hausse de 69 724 € par rapport à 2019,
- les contributions directes : 3 837 958 € (selon état n° 1259 Com) supérieur de 64 073 € par rapport à la recette réelle 2019.

Le budget 2020 prévoit un virement à la section d'investissement à hauteur de 2 M€.

Les dépenses et recettes d'investissement s'établissent comme suit :

Dépenses d'investissement :

	BP + DM 2019	BP 2020	EVOLUTION
16 Emprunts et dettes assimilées	722 000,00 €	813 000,00 €	12,60%
20 Immobilisations incorporelles	277 601,42 €	354 044,95 €	27,54%
204 Subventions d'équipement versées	103 000,00 €	65 000,00 €	-36,89%
21 Immobilisations corporelles	958 559,80 €	759 829,74 €	-20,73%
23 Immobilisations en cours	6 682 538,78 €	6 312 625,31 €	-5,54%
040 Opération d'ordre (travaux régie)	100 300,00 €	105 500,00 €	5,18%
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	208 000,00 €	590 000,00 €	183,65%
<i>Dont reste à réaliser dépenses</i>	2 225 274,00 €	780 409,09 €	-64,93%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 052 000,00 €</b>	<b>9 000 000,00 €</b>	<b>-0,57%</b>

Recettes d'investissement :

	BP + DM 2019	BP 2020	EVOLUTION
10222 FCTVA	272 870,91 €	378 330,51 €	38,65%
10226 Taxe aménagement	23 609,46 €	17 831,07 €	-24,47%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 300 000,00 €	2 100 000,00 €	-8,70%
13 Subventions d'investissement	1 433 170,75 €	1 147 389,36 €	-19,94%
16 Emprunts et dettes assimilées	856 000,00 €	3 000,00 €	-99,65%
024 Cession d'immobilisations	5 000,00 €	6 000,00 €	20,00%
28 Amortissement immobilisations (040)	570 000,00 €	590 000,00 €	3,51%
Opérations d'ordres (patrimoniales) (041)	208 000,00 €	590 000,00 €	183,65%
021 Virement section fonctionnement	2 100 000,00 €	2 000 000,00 €	-4,76%
<i>R001 – Excédent investissement</i>	1 283 348,88 €	2 167 449,06 €	68,89%
<i>Dont reste à réaliser recettes</i>	830 532,21 €	1 101 347,36 €	32,61%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 052 000,00 €</b>	<b>9 000 000,00 €</b>	<b>-0,57%</b>

Les principales opérations pour la section d'investissement étaient présentées dans le rapport d'orientation budgétaire 2020 :

Ecole maternelle Louis Blériot	Remplacement menuiseries	160 000,00 €
Groupe scolaire Léon Blum	Travaux de rénovation BBC	2 200 000,00 €
Ancien Groupe scolaire Jean Jaurès	Démolition et désamiantage	117 600,00 €
Groupe scolaire Verlaine	Étanchéité toiture terrasse	40 000,00 €
Salle des sports des Chartreux	Réfection toiture terrasse des vestiaires	35 000,00 €
Salle des sports des Chartreux	Remplacement menuiseries côté vestiaires	30 000,00 €
Future Salle des sports	Création et extension salle des sports (Maîtrise d'oeuvre, frais d'études et divers honoraires)	400 000,00 €
Complexe des Bruyères	Achat d'un praticable de gymnastique	40 000,00 €
ALSH Pasteur	Changement de menuiseries	55 000,00 €
Centre social intergénération	Changement de menuiseries	90 000,00 €
Église	travaux	600 000,00 €
Église	Maîtrise d'oeuvre + diagnostic amiante	45 000,00 €
Divers	Agenda d'accessibilité programmée dans les bâtiments communaux - Maîtrise d'oeuvre et diagnostics	78 000,00 €
Logements communaux	Travaux dans les logements	13 300,00 €
Bâtiments communaux	Organigramme des clés	20 000,00 €
Programme voirie	Réfection de voiries (+ 135 000 € inscrits en section de fonctionnement) dont interventions sur : avenue Léon Blum, rue Louis Aragon, rue Gabrielle Colette, rue du Président Allende, rue Paul Mametz	65 000,00 €
Terrains lavoisier	Création terrain de football synthétique, réfection d'un terrain en herbe, ajout d'un vestiaire, et d'un abri spectateurs	1 478 000,00 €
Jardins familiaux	Réalisation de jardins familiaux	200 000,00 €
Éclairage public	Interventions ponctuelles sur candélabres d'éclairage public	25 000,00 €
Programme pluriannuel renouvellement de l'éclairage public	Poursuite du programme de remplacement de l'éclairage public par système LED	105 000,00 €
Mobilier	Matériel scolaire	60 000,00 €
Sécurité	Équipement police municipale (dont vidéoprotection)	50 000,00 €

L'équilibre de la section d'investissement est notamment permis par le virement de 2,1 M€ du compte administratif 2019 à la section d'investissement et par l'autofinancement de la section de fonctionnement de 2 M€.

Des subventions ont été (ou seront) sollicitées pour les opérations suivantes : l'éclairage public, les travaux de l'église Saint-Quentin, la télégestion des chaufferies, la réhabilitation de l'école Blum, la création d'un terrain de football synthétique et rénovation d'un terrain naturel, les travaux de fermeture du sous-sol du bâtiment du centre social intergénération...

Monsieur le Maire : « Je voudrais apporter la réponse à une question de Madame LEVRAY sur le matériel et mobilier scolaire. Madame LEVRAY avait remarqué une inscription de 115 000 € qu'elle déplorait au regard de la somme dépensée sur le budget N – 1. La somme de 115 000 € correspondait au budget du service géré par les affaires scolaires, donc pas uniquement le budget des affaires scolaires. Dans ce budget était prévu du mobilier pour le chalet de Morbier entre autre. Le budget était global pour les deux services. Nous allons veiller à l'avenir à bien séparer ce qui est directement lié au mobilier des écoles avec le reste, ce qui explique cette somme. »

Madame LEVRAY : « Nous avons vu tout à l'heure au compte administratif des dépenses d'investissement à hauteur de 3 200 000 € et au budget vous inscrivez 9 000 000 €, soit un écart de 5 800 000 € qui me paraît énorme, d'autant que vous inscrivez dans vos prévisions des travaux, qui à l'évidence, ne verront pas leur terme en 2020, comme les travaux de l'église d'un montant de 600 000 €, ne seront pas terminés d'ici la fin d'année. Pourquoi inscrire la totalité des travaux ? On l'a compris pour la maîtrise d'oeuvre mais il y a quand même 5 800 000 € d'écart entre le compte administratif et le budget primitif. Ce n'est pas acceptable. Malgré tout, je dirais que l'on veut être optimiste puisqu'il s'agit de votre premier budget, vous nous l'avez rappelé la dernière

fois. Nous avons l'espoir que le suivant sera à la hauteur des aspirations des longuenessois et que ce budget pourra être sincère par rapport aux dépenses effectivement réalisées. »

Monsieur le Maire : « Je vous remercie de votre confiance. »

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 29 juin 2020, le conseil municipal moins 5 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT, M. VANDESTEEENE et M. SEGARD) approuve le vote du budget primitif 2020.

#### **FINANCES – COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE - APPROBATION**

À l'unanimité, le conseil municipal :

- statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives aux charges et produits rattachés,
- statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

#### **FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE - APPROBATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes du budget annexe cimetière pour l'exercice 2019.

La section de fonctionnement s'élève à 28 995,79 € en recettes et à 28 995,79 € en dépenses. Il n'y a pas de section d'investissement pour ce budget (gestion de stocks).

La synthèse du fonctionnement s'établit comme suit :

##### Dépenses de fonctionnement :

	CA 2019
011 Charges à caractère général (stock)	28 995,79 €
65 Autres charges de gestion courante	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 995,79 €</b>

Les dépenses de fonctionnement ont concerné la fourniture et pose de sarcophages pour un montant de 8 910 €, le remboursement de la ville pour les sarcophages vendus pour 13 600 € ainsi que l'annulation du stock initial de sarcophages et cavurnes pour 6 485,79 €.

##### Recettes de fonctionnement :

	CA 2019
75 Autres produits de gestion courante	0,10 €
70 Produits des services, du domaine	18 850,03 €
013 Atténuation de charges (stock)	10 145,66 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 995,79 €</b>

Les recettes 2019 ont concerné la vente de sarcophages « ville » pour 13 600,00 €, les ventes de sarcophages 3 places et des cavurnes du budget annexe pour 5 250,03 € ainsi qu'un arrondi de T.V.A. à 0,10 €. Au final, la valeur de ce stock est de 10 145,66 €.

Aussi, suite à l'avis favorable de la commission finances du 29 juin 2020, le conseil municipal à l'unanimité arrête les résultats définitifs 2019 avant affectation tels que repris ci-dessus.

## FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 DU BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE - APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient, après le vote du compte administratif et l'approbation du compte de gestion, de statuer enfin sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 pour le budget annexe cimetière.

Le compte administratif 2019 présente un excédent de la section de fonctionnement de 0 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 0 € donne un excédent total de fonctionnement de 0 € (ce qui s'explique par une gestion par stock de ce budget annexe).

Aussi, suite à l'avis favorable de la commission finances du 29 juin 2020, le conseil municipal décide à l'unanimité de décider d'affecter le résultat de fonctionnement.

## FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE - APPROBATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la section de fonctionnement du budget primitif 2020 cimetière s'élève à 31 145 € et se détaille comme suit :

### Dépenses de fonctionnement :

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	30 200,00 €	29 700,00 €	31 140,66 €	4,85%
65 Autres charges de gestion courante	100,00 €	100,00 €	4,34 €	-95,66%
66 Charges Financières	100,00 €	100,00 €		-100,00%
67 Charges exceptionnelles	100,00 €	100,00 €		-100,00%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 500,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>31 145,00 €</b>	<b>3,82%</b>

### Recettes de fonctionnement :

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	20 500,00 €	20 000,00 €	20 500,00 €	2,50%
013 Atténuation de charges (stock)	10 000,00 €	10 000,00 €	10 645,00 €	6,45%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 500,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>31 145,00 €</b>	<b>3,82%</b>

Le budget 2020 est en légère augmentation par rapport à 2019 (+ 3,82%) en raison d'une hausse de crédits inscrits au chapitre 011 « Charges à caractère général ».

Le stock ne concerne que les biens acquis par ce budget annexe (cavernes, sarcophages).

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 29 juin 2020, le conseil municipal à l'unanimité approuve le vote du budget annexe primitif 2020 pour le cimetière.

## FINANCES – SUBVENTIONS MUNICIPALES 2020 AUX ASSOCIATIONS – PASSATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS

Monsieur le Maire : « Avant de passer la parole à Madame DUWICQUET, je voudrai, si nécessaire, préciser à nouveau que ces demandes de subvention ont fait l'objet des études dans les diverses commissions au cours desquelles chacun a pu poser toutes les questions possibles sur ces demandes de subvention. »

Après consultation et avis des commissions affaires scolaires, culture, sport et finances, il est proposé de voter, tel que repris ci après, le montant des subventions à accorder aux associations au titre de 2020.

<b><u>A/ SUBVENTIONS RECURRENTES ET NOUVELLES</u></b>	<b>786 317</b>
<b><u>SERVICES GÉNÉRAUX DES ADM. PUBLIQUES LOCALES</u></b>	<b>165 305</b>
- Amicale du Personnel Communal	39 500
- Comité des Fêtes et d'Animation	120 000
- Entente Colombophile	205
- Anciens Combattants de Longuenesse	2 000
- Médaillés du Travail de Longuenesse	1 600
- Comité de Jumelage	2 000

<b><u>SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUES</u></b>	<b>150</b>
- La Prévention Routière	150
<b><u>ENSEIGNEMENT FORMATION</u></b>	<b>101 194</b>
- Délégation Education Nationale (UDDENDA)	220
- Coopératives Écoles Maternelles :	
* Maternelle L. Blériot	320
- Classes regroupées :	
* École Primaire Centre	1 312
* École Primaire Pasteur	1 120
* École Primaire Blum	2 256
* École Primaire Sand	2 496
* École Primaire Verlaine	1 344
- Coopérative scolaire de l'I.M.E.	1 240
- Foyer Socio-Educatif de la Morinie	800
- Association Usagers des cantines écoles Publiques de Longuenesse	86 620
- USEP Primaire G. Sand	358
- USEP Primaire L. Blum	278
- USEP Primaire P. Verlaine	1 238
- USEP Ecole Blériot	342
- Association Sportive Collège Bl. Pascal	1 250 (1)
<b><u>CULTURE</u></b>	<b>28 305</b>
- Office Municipal de la Culture (O.M.C.)	22 500
- Amicale de l'Harmonie Municipale de Saint-Omer	3 500
- All La Bagarnette : danses folkloriques	500
- Chorale A cœur Joie	200
- CREARGILE 219	1 000
- Atelier Théâtre « Face et Cie »	605
<b><u>SPORT ET JEUNESSE</u></b>	<b>228 043</b>
- Association Éducation Physique et Gymnastique Volontaire	1 311
- Stade Longuenessois	11 000 (1)
- J.S.L. Football	70 000
- Club des jeunes (Judo et Tennis)	3 000
- Longuenesse Basket Club	32 000
- Amicale Laïque (sections sportives) :	
pétanque	1 800
tennis de table	10 000
tir	15 000 (1)
Gymnastique	8 000
Longuenesse Nature Aventure (LNA)	3 000
- Longuenesse BMX	10 000
- Association Hand-Ball Maillebois	27 000
- Association Guillaume Tell	1 000
- Société des Carabiniers	1 500 (1)
- Badminton Longuenessois	2 200
- Longuenesse Malafoot	6 000
- Société de Chasse de Longuenesse	400
- Sports adaptés Audomarois	500
- Association Sportive Handicapés Physiques	250
- Les Zooks Lovers	800 (1)
- Longuenesse Futsal Club	11 000
- Toreikan Budo Longuenessois	2 500
- Arts Martiaux Ecole de Budo et d'Aïkido Longuenesse	1 400 (1)
- Passionnément Country et Line Dance 62	900

- Just a cowboy country dancer's	500
- Cercle d'Echecs de Longuenesse	1 250
- Club de scrabble Audomarois	200
- La Marche Pépère	900 (1)
- Association d'Action Educative	100
- Aumônerie de l'Enseignement Public	250
- Amis cyclotouristes du Pays de Saint-Omer	1 500
- Vélo club de Saint-Omer	2 582 (1)
- L'ULM Audomarois	200

**INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTÉ** **261 150**

- Association Donneurs de Sang de l'Audomarois	1 300
- Les blouses roses	500
- Alcool Assistance – La Croix d'Or	820
- Association des Paralysés de France	100
- Association des parents d'Enfants Inadaptés de l'arrondissement de St Omer	260 (1)
- La Maison des Aveugles	110
- Association Bethléhem	400
- Secours Catholique (antenne locale)	200
- Comité de Solidarité Longuenessois	1 500
- Association Solidarité St Vincent de Paul	200
- Association Usagers Centre Social Intergénération	250 000
- Société Nationale Entraide Médailleurs Militaires	90
- Comité de Locataires du Quartier Maillebois	950
- Les Rayons de soleil	700
- Les Restaurants du cœur	500
- CLCV Audomarois	320 (1)
- G.S.C.F. (Groupe de Secours Catastrophe Français)	200
- Accueil de l'Audomarois	400
- Bien vieillir	200
- Association du lotissement Delta	1 000
- La Mélodie des Aviateurs	1 100
- Association Nationale des Visiteurs de Prison	300 (1)

**FAMILLE** **1 770**

- Club du 3 <sup>ème</sup> Age	1 700
- Association des bénévoles du CHRSO d'Helfaut	70 (1)

**TOURISME** **400**

- Association Chemin de Fer Touristique	400
---	-----

*(1) les associations concernées par cette annotation ont remis un dossier de demande de subvention non complet. Le versement de la subvention ne se fera qu'à la complétude de leur dossier.*

*NB : il est précisé que les élus siégeant au conseil municipal et ayant au minimum une fonction de membre du conseil d'administration d'une association recevant une subvention de la part du conseil municipal seront déclarés ne participant au vote pour cette subvention.*

Les associations recevant plus de 23 000 € doivent également passer une convention annuelle d'objectifs, cela concerne :

- \* Amicale du Personnel Communal,
- \* Comité des Fêtes et d'Animation,
- \* Association des Usagers des Cantines des Écoles Publiques de Longuenesse,
- \* J.S.L. Football,
- \* Longuenesse Basket Club,
- \* Association Handball Maillebois,
- \* Association des Usagers du Centre Social Intergénération.

<b><u>B/ SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</u></b>	<b>9 250</b>
- Amicale du Personnel Communal	5 500
- Longuenesse BMX	1 250
- Badminton Longuenessois	1 000
- Amis cyclotouristes du pays de Saint-Omer	500
- CREARGILE 219	1 000
<b>TOTAL GÉNÉRAL (A + B)</b>	<b>795 567</b>

*Pour mémoire, en 2019 les montants des subventions votés s'élevaient à 785 110 € (conformément à la délibération 2019-17) dont 6 700 € de subventions exceptionnelles.*

*Toutefois, les montants réellement versés se sont élevés à 783 280 € dont 6 000 € de subventions exceptionnelles.*

Monsieur BELHOSTE : « Nous avons quelques remarques au sujet de cette question. Il est vrai que nous avons réclamé depuis des années un document précis afin de savoir comment fonctionnent les critères d'attribution des subventions. Peut être qu'avec la nouvelle majorité, chaque élu pourra avoir un document mathématique afin de connaître le fonctionnement. Il y a peut être des choses à remettre à plat. Il semble sans doute logique, peut être que cela fait partie de ces critères, de tenir compte de manière rationnelle par exemple des résultats annuels. Certaines associations, peu nombreuses, heureusement, ont déjà terminé dans le passé avec un gros solde positif, ce qui n'est pas très logique, tenir compte du nombre d'adhérents, du rayonnement de l'association, de l'organisation de manifestations, de la mise à disposition ponctuelle ou récurrente d'un local, etc. On pourrait également affiner les subventions grâce à un système de points et de coefficients de pondération en fonction des publics (les jeunes, les seniors, les personnes souffrant de handicap), des points liés aux compétitions qui viendraient pondérer la dynamique du club au sein de la ville. Ce serait intéressant de se replonger sur ce sujet et que chacun en ait connaissance. Cela permettra aussi de se mettre d'accord sur les indices qui feront dire à tous que l'action engagée par telle association a bien atteint ses objectifs. »

Monsieur le Maire : « Je pense que les critères existent. Il nous est arrivé de baisser une subvention, non pas de répondre à la demande mais de baisser parce que justement nous jugions l'état de la trésorerie trop importante. On peut penser que les associations ont un an d'avance de trésorerie possible. Je propose qu'on pose les questions en commission. Ne vous méprenez pas, je ne vais pas vous faire de reproches ce soir car vous êtes tout à fait dans votre droit, mais vous avez choisi de poser les questions en conseil municipal alors qu'elles peuvent être posées lors des commissions et auxquelles nous aurions répondu. En commission, on peut présenter plus précisément les critères d'attribution, ce que je ne pourrais pas vous laisser croire, car cela ferait injure au service concerné, c'est que l'on donne comme cela sans critères. Non, il y a des critères. Ce n'est pas un reproche mais l'écho de vos propos est plus important en conseil municipal qu'ils ne peuvent l'être en commission. Les critères existent mais on peut très bien en commission prendre le temps d'expliquer. Il y a un tableau des plus complexes avec moult critères notamment pour l'attribution des subventions sports. Et nous allons jusqu'à vérifier si la trésorerie déclarée de N – 1 était bien celle inscrite sur le dossier de l'année dernière. Les services et l'élu épluchent les dossiers. Il m'est arrivé, pour une association, de baisser la subvention par rapport à ce qu'ils demandaient car la trésorerie était trop importante. »

Monsieur BELHOSTE : « Je ne dis pas qu'il n'y a pas de critères, ce n'est pas ce que je veux dire. Mais peut-on avoir une synthèse du document pour comprendre et éventuellement répondre à des questions que l'on nous poserait ? »

Monsieur le Maire : « Pas de soucis. Ce tableau n'est en rien secret, pour le sport, il ne reprend que les données collectées et les services font un énorme travail sur ces dossiers. Nous pouvons répondre à toutes les questions sur les associations sportives à la lecture de ce document. »

Madame LEVRAY : « Je voudrais revenir sur mon observation en conseil municipal sur ce sujet. On ne voit pas les dossiers de demandes de subvention en commission, on ne sait pas ce qu'il y a dedans. Il y a forcément des questions que l'on ne peut pas poser, notamment sur les effectifs, on se rend compte qu'en examinant ces dossiers qu'un certain nombre d'associations ne jouent pas le jeu et ne donnent pas le nombre d'adhérents ni le nombre de longuenessois dans l'association. »

Monsieur le Maire : « Vous aviez tout le loisir d'aller voir les dossiers avant. »

Madame LEVRAY : « Non, ce n'était pas possible. Avec le déconfinement, ce n'était pas possible de voir ces dossiers avant la commission. »

Monsieur le Maire : « Soit, donc l'année prochaine, vous pourrez consulter les dossiers avant les commissions et je vous proposerai que les débats aient lieu en commission sinon en conseil municipal on refait les commissions. Cela ne me gêne en rien, je vous répète que vous êtes dans votre strict droit. »

Madame LEVRAY : « Le conseil municipal regroupe l'ensemble des élus mais en commission non. »

Monsieur le Maire : « Si on doit refaire en conseil municipal le travail qui a été effectué dans chaque commission, quid de l'utilité des commissions ? À ce moment là, on ne fait plus de commissions mais un conseil municipal sur deux jours. »

Madame LEVRAY : « Si on fait tout dans les commissions, il n'y a plus besoin de conseil municipal. »

Monsieur le Maire : « Non, ce n'est pas cela mais vous savez très bien que c'est le rapport des commissions, mais je vous répète que vous êtes dans votre droit le plus total. »

Madame LEVRAY : « Je me suis rendue compte que dans bon nombre d'associations, il y avait moins de 25 % de longuenessois. Il faudrait voir aussi, par rapport à ces associations si d'autres subventions sont demandées auprès d'autres communes ou s'ils ne vivent qu'avec la subvention de notre commune. »

Monsieur le Maire : « On regarde car cela fait partie d'un des critères. »

Madame LEVRAY : « Les postes occupés par les membres des bureaux de très nombreuses associations ne sont pas des longuenessois, donc extérieurs à la commune. Je sais combien il est difficile de trouver des bénévoles pour prendre en charge des responsabilités au sein d'une association et je les félicite pour leur implication mais la bonne question serait peut être de savoir si ce n'est pas justement directement lié aux effectifs des associations ? »

Monsieur le Maire : « Je pense que l'on a abordé le sujet en commission. Je crois que Madame DELECOURT avait posé la question sur les longuenessois et les extérieurs. »

Madame LEVRAY : « C'est en commission sports et je n'y suis pas. »

Monsieur le Maire : « Vous n'y étiez pas mais vous avez un représentant ou alors vous venez à toutes les commissions et je ne vous mettrai pas dehors. »

Madame DELECOURT : « À chaque réponse, vous avez abordé la question du sport. Il y a bien d'autres associations. »

Monsieur le Maire : « Quand je parle des effectifs longuenessois, c'est avant tout pour le sport. »

Madame LEVRAY : « Non c'est global. »

Monsieur le Maire : « À l'amicale laïque, par exemple, il y a 70 % d'extérieurs globalement, je n'ai pas peur de le cacher mais cela ne date pas d'hier. Dans le sport, les associations ont le mérite d'exister et si demain dans un sport vous aviez une équipe qui se distinguait avec le maillot de Longuenesse, on ne l'oublie pas quand même, qui disparaîtra un jour peut être si on arrive dans des idées communautaires du sport que je ne souhaite pas du tout. L'identité de la commune est par exemple sur le maillot et le jour où il y aura une performance dans un sport individuel ou collectif, nous serons fiers d'être sur la photo et nous n'irons pas voir si l'association n'est composée qu'avant tout de longuenessois. Parfois, on vante l'esprit communautaire d'élargissement pour revenir à un communautarisme propre aux longuenessois, cela ne va pas de pair. Dans les demandes de subvention, on a mis longuenessois et extérieurs. Si on commence à dire qu'il y a trop d'extérieurs ou pire encore trop d'extérieurs qui pilotent les associations de Longuenesse, nous sommes bien contents de les avoir. Aujourd'hui, être président d'un club, Madame DELECOURT vous le savez mieux que moi, il faut être presque un peu fou. »

Madame LEVRAY : « La question à se poser n'est pas de dire qu'il y en a trop, c'est de se dire pourquoi ? Ce n'est pas une critique mais c'est un constat. »

Monsieur MOUND : « Merci de me donner la parole car j'avais l'impression que ce débat se passait entre vous et Madame LEVRAY. Ce serait le début de quoi si toutes les communes s'ingèrent dans les associations. C'est un critère certes mais pourquoi aller plus loin ? »

Monsieur le Maire : « On a aussi des sports qui sont un peu uniques et qui ne sont pas sur Longuenesse, par exemple le rugby club, le SCRA, le kayak polo n'existent pas sur Longuenesse, je pense qu'il y a plus d'un longuenessois qui adhèrent dans ces clubs. »

Madame LEVRAY : « Bien sûr, l'inverse est aussi vrai. »

Madame DELECOURT : « Ce n'est pas une critique mais un questionnement. »

Monsieur le Maire : « Quelle est la question ? Vous vous questionnez sur quoi ? »

Madame LEVRAY : « Nous avons une enveloppe associative qui est énorme. »

Monsieur le Maire : « Les associations vont être heureuses de l'entendre. »

Madame DUWICQUET : « Quel est le rapport avec les présidents ou les membres de bureau qui ne sont pas longuenessois ? »

Monsieur le Maire : « Vous dites que l'enveloppe est importante et on constate qu'il y a trop d'extérieurs. Ce sont deux affirmations que vous venez d'avoir. On va faire la chasse aux extérieurs. Non ce n'est pas possible. Je suis heureux de la vitalité des associations quelles qu'elles soient. L'accueil audomarois, par exemple, qui a ses activités sur Longuenesse, a combien d'adhérents ? 600 environ. Je serais curieux de connaître le nombre de longuenessois et pourtant on ne peut que se féliciter de l'animation proposée par cette association. »

Madame DUWICQUET : « Et la présidente n'est pas longuenessoise. »

Madame LEVRAY : « Il y a 35 % de longuenessois et je trouve que c'est très bien. Je pense que, quand on subventionne une association où il n'y a que 7 % de longuenessois, c'est trop peu, comme l'ULM par exemple. Je conçois qu'il s'agit d'une petite subvention et vous nous avez donné l'explication. »

Monsieur le Maire : « Comme tout le monde n'était pas là, je la donne au conseil municipal. Effectivement, nous avons donné une subvention à l'ULM, pourquoi ? Ils ont eu une action BEA avec la collaboration de la commune pour envoyer un courrier à tous les collèves afin de solliciter tous les collégiens pour candidater au BEA. Ils ont remis un chèque de 400 € et 250 € à deux jeunes, qui ne sont pas de Longuenesse, mais qui vont pouvoir faire une formation. C'est la raison pour laquelle nous avons été sensibilisés à donner 200 € sans aller vérifier qu'il n'y a que 7 % de longuenessois. »

Madame LEVRAY : « Cela rejoint bien ce que nous avons proposé tout à l'heure avec les pondérations qu'il faut mettre et cette pondération est à souligner, c'est bien ce que l'on a proposé. Je voudrais revenir sur une subvention très particulière qui mange 15 % du budget associatif, la subvention allouée au comité des fêtes et d'animation. Vous le savez bien on ne va pas lâcher sur quelque chose sur lequel nous ne sommes pas en accord. 15 % du budget total c'est énorme quand on sait que cette association a quand même augmenté ses subventions en 10 ans de plus de 30 000 €. Je voudrais revenir sur ce que j'ai vu dans le dossier pour remettre les pendules à l'heure dans lequel le comité des fêtes remercie la mairie pour la mise à disposition du terrain pour l'été en fête. Mais, il remercie aussi la mairie pour la mise à disposition d'un terrain pour le cirque. Le cirque ne se trouve pas sur un terrain municipal mais sur un terrain communautaire. »

Monsieur le Maire : « Loin de nous l'idée de nous octroyer ce que nous n'avons pas donné. »

Madame LEVRAY : « Il faudrait peut être que le comité des fêtes écrive des choses qui soient vraies et réalistes. Ensuite, une demande de subvention a été faite pour 100 000 € alors que l'été en fête n'a pas eu lieu. En commission, j'ai posé la question mais je n'ai pas eu de réponse. On m'a dit qu'il y aurait peut être quelque chose. »

Madame DUWICQUET : « Je vous coupe tout de suite car c'est moi qui vous ai répondu. Je vous ai répondu que le comité des fêtes avait un projet et qu'il avait soumis un pré-projet. Je vous l'ai dit, vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas eu la réponse, vous l'avez eu en commission. Je pense que tout le monde l'a entendu en commission car je me rappelle que vous avez même hoché la tête en me disant que vous aviez bien compris qu'il y avait ce projet. »

Madame LEVRAY : « Ce projet figure dans le dossier de demande de subvention que j'ai pu consulter. On ne sait pas où aura lieu ce projet, sur quel critère sera choisi le public puisqu'il sera restreint, ni avec quel budget. Le budget n'est pas budgété. J'ai besoin d'en savoir plus par rapport aux 120 000 € que l'on va verser au comité des fêtes. »

Madame NIVERT : « Avant de répondre à cette question importante sur ce futur événement, j'aimerais souligner une remarque que vous avez faite juste avant concernant les pondérations que vous aimeriez apporter aux associations, selon leur nombre d'adhérents mais surtout aussi sur l'impact que ces associations ont sur la ville de Longuenesse et le public qu'elle touche. Je voudrais, même si je n'ai pas une calculatrice dans la tête, vous faire remarquer que les animations proposées par le comité des fêtes touchent des milliers de personnes par an avec leurs grandes manifestations et que, si on les met au prorata de certaines autres associations, on est loin du compte, et je pense même que l'on devrait demander une très large augmentation de la subvention. Si vous les mettez au prorata de ce que vous venez juste de dire avant, bien sûr que oui. 120 000 € sur des manifestations aussi énormes que l'été en fête, qui reçoit environ 25 000 personnes, donc évidemment pas 25 000 longuenessois, nous ne sommes pas ce nombre là mais quand même reçoivent beaucoup de monde, plus d'autres manifestations dans l'année. Calculez, nous sommes bien loin du nombre de n'importe quelle autre association. »

Monsieur le Maire : « Si on fait le parallèle avec une autre association, c'est dangereux. Restons sur la généralité. »

Madame NIVERT : « On va rester sur la généralité. Il me semble quand même que le calcul est vite fait. »

Madame LEVRAY : « Moi, je voudrais pondérer justement par rapport à une autre association qui est l'OMC. Elle arrive à faire des choses formidables avec un budget de 22 000 €. »

Madame NIVERT : « Tout à fait. Vous savez quoi ? Je viens juste d'intégrer le poste et en tant qu'adjointe à la culture, je serais ravie d'avoir votre soutien l'année prochaine quand je demanderai une augmentation substantielle de ma subvention afin de réaliser de nombreux autres projets culturels. »

Madame LEVRAY : « Oui. Je demande qu'il y ait un rééquilibrage qui soit fait. Quand on parle de prorata, l'OMC se gère avec ses bénévoles, avec les services municipaux. En l'occurrence, la subvention du comité des fêtes sert à payer un prestataire. »

Madame NIVERT : « Cela regarde le comité des fêtes. C'est une association qui est souveraine dans sa gestion. »

Madame LEVRAY : « Pas lorsque l'on est comité des fêtes municipal. »

Monsieur le Maire : « Je ne suis pas d'accord. C'est une association au même titre que toutes les autres associations. Cette semaine, j'ai reçu un membre d'une association qui voulait pratiquement que je vienne faire de l'ingérence dans le fonctionnement de l'association. Je lui ai répondu qu'il se trompait. La municipalité ne fera jamais d'ingérence dans le fonctionnement de n'importe quelle association. Ce n'est pas possible. »

Madame COUSIN : « Ce n'est pas en conseil municipal de discuter des associations. »

Monsieur le Maire : « C'est pour cela que j'ai dit de ne pas citer une autre association. Sur l'été en fête, je ne suis pas comité des fêtes. Je suis le maire et on donne une subvention, excusez moi, Madame DELECOURT, je vais reprendre une association sportive, et je ne vais pas voir ce qu'ils font des subventions. »

Madame DELECOURT : « Je vous coupe tout de suite, la subvention qui est demandée par le vélo club est essentiellement, et vous le savez très bien, dédiée pour l'organisation du cyclo cross longuenessois sinon l'association du vélo club de Saint-Omer n'attend rien de Longuenesse. Mais il ne faut pas oublier que c'est aussi pour faire vivre la ville de Longuenesse que l'on est venu chez vous. Si le souhaitez, on peut partir ailleurs. Ce n'est pas un problème. »

Monsieur le Maire : « Est-ce que j'ai parlé de cela ? Je n'ai même pas parlé du vélo club. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. C'est vous qui l'avez pris. Sur l'été en fête, on parlait de pondération et de prorata, combien accordez-vous de longuenessois qui viennent à l'été en fête ? »

Madame LEVRAY : « Je n'en sais rien. Vous prenez la population, vous enlevez les personnes âgées, les enfants. »

Madame DUWICQUET : « Les personnes âgées et les enfants viennent aussi. »

Madame LEVRAY : « Pas tous. »

Monsieur le Maire : « Combien évaluez-vous de longuenessois présents à l'été en fête ? »

Madame LEVRAY : « Je n'ai pas à faire cette évaluation. Je trouve que dépenser plus de 250 000 €, que coûte cette soirée en deux heures, c'est énorme. »

Madame DUWICQUET : « Est-ce que cela coûte 250 000 € au comité des fêtes ? Est-ce que cela coûte 250 000 € à la ville ? »

Madame LEVRAY : « Cela coûte 120 000 € à la ville. »

Monsieur le Maire : « La ville donne 120 000 € au comité des fêtes. Je vais faire très attention car je ne veux pas faire une comparaison qui n'a pas lieu d'être. Si vous évaluez que 3 000 longuenessois sont présents à l'été en fête et je ne suis pas gourmand. Mais ce raisonnement là, cela fait des années qu'on m'empêche de le faire. 3 000 longuenessois que vous divisez, comme l'a proposé Madame NIVERT, par le nombre et vous regardez à côté ce que l'on peut donner sur certaines actions, que certains craignaient que nous allions diminuer, vous voyez sans doute de quoi je parle. Faites le prorata. Si l'on considère les 112 000 € que le comité des fêtes met dans l'été en fête, c'est pour la population de 18 à 64 ans, mais au-delà de 64 ans, on a aussi le droit de venir à cette manifestation ainsi que les mineurs. Si vous faites le prorata de combien cela coûte, par exemple, si on est à 4 000, faites le et vous regardez par ailleurs ce que l'on donne pour d'autres actions, mais on arrêtera pas de le donner, et vous verrez que Florence a un peu raison, la somme pourrait être beaucoup plus importante. On ne parle que de longuenessois et je vous demande de m'en accorder 3 000 (120 000 €/3 000) et vous regardez ce qu'on donne par ailleurs dans d'autres domaines et vous allez voir. Mais loin de nous d'avoir l'idée de retirer à qui que ce soit, on a entendu qu'on allait diminuer les actions des aînés, nous n'enlèverons rien au contraire nous allons rajouter des choses. Faites le prorata et vous allez voir qu'il n'y a peut être pas scandale. Dans la mesure où l'on va dire que tous les longuenessois à partir de 5 ans peuvent venir à l'été en fête. D'ailleurs, je vais laisser finir Madame NIVERT sur le projet qui va concerner tous les longuenessois et que les longuenessois dans un premier temps. L'objectif de cette manifestation est qu'elle soit réservée, on ne va peut être pas dire 10 000 car entre les personnes qui ont des difficultés pour se déplacer ou les jeunes enfants, mais à tous les longuenessois qui le souhaitent. Nous sommes bien dans le souhait que vous aviez, d'abord donnons aux longuenessois. »

Madame NIVERT : « Pour de nouveau un spectacle entièrement gratuit, tout comme l'été en fête. Vous connaissez tous la situation de la France. Nous sortons d'une très grave crise sanitaire qui nous a obligé à annuler l'été en fête ainsi que d'autres manifestations. De ce fait, privés des fêtes traditionnelles, la question s'est posée : est-ce que lorsqu'un retour à la normale sera envisagé, et là on va restreindre car nous n'aurons pas accès à une manifestation en extérieur plus tard dans l'année, ne pourrait-on pas offrir, principalement, aux longuenessois une fête pour célébrer le retour à la vie normale, ce que j'espère et ce que l'on espère tous, parce que cela ne va pas se faire ni demain ni après demain, ce sera plus tard dans l'année mais en 2020 comme vous avez vu le pré-projet. Ce pré-projet a été discuté. Est-ce que l'on fait ce genre d'événements ? Est-ce que l'on réfléchit à autre chose ? Des avis ont divergé et finalement, il a été décidé, par le comité des fêtes, de réaliser cet événement qui aura lieu normalement, si tout va bien en décembre et qui sera donc offert aux longuenessois gratuitement. Vous n'avez pas tous les détails car ce n'est qu'un pré-projet. Dans le dossier, vous avez quelques éléments qui montrent de quoi sera constitué cette grande fête sur deux jours. C'est à l'étude. De même que le budget, je suppose que le comité des fêtes est en train de l'étudier pour être au plus proche de son porte-monnaie. »

Madame LEVRAY : « Nous avons quand même un projet qui annonce 2 300 à 2 400 spectateurs avec des gradins. Donc, je ne vois pas où cela peut se faire dans la commune. »

Madame NIVERT : « Vous ne connaissez pas une grande salle de spectacle ? »

Monsieur le Maire : « Cela ne peut se faire qu'à un seul endroit. »

Madame LEVRAY : « Il faudra louer Scénéo. »

Madame NIVERT : « C'est leur gestion des 120 000 € de budget. »

Monsieur le Maire : « On sait bien qu'il faut louer Scénéo, vous ne nous apprenez rien, mais c'est le problème du comité des fêtes. Encore une fois, vous allez dire que l'on dépense l'argent par les fenêtres. Je sais

que la question de fond s'est posée. Etait-il judicieux, dans le cadre de la condition économique qui est la nôtre aujourd'hui, de faire cette manifestation ? La question s'est posée. Il y aura deux courants. L'un dira que c'est une honte de dépenser cette somme alors que la situation financière est compliquée. Puis, d'autres diront qu'effectivement les administrés ont été confinés pendant des mois, donc nous avons la possibilité de leur offrir un moment et réservé aux longuenessois. C'est au projet. »

Madame LEVRAY : « Ce projet va t-il faire appel à des sponsors ? »

Monsieur le Maire : « C'est le comité des fêtes. »

Madame DUWICQUET : « En quoi cela regarde la ville ? »

Madame LEVRAY : « Cela regarde le conseil municipal dans la mesure où, justement, comme nous sommes en période de crise, il y a énormément d'entreprises, qui ont souffert, qui vont être aidées avec l'argent des contribuables par la CAPSO et nous allons être très vigilants à ce que ces entreprises et ces sociétés ne deviennent pas sponsors d'une manifestation avec l'argent des contribuables reçus pour faire face à la crise. »

Madame DUWICQUET : « Vous n'avez pas l'impression que vous déviez complètement du sujet aujourd'hui. Je sais que le comité des fêtes est votre sacerdoce et qu'il faudrait absolument tuer tout ce qui a trait au comité des fêtes. Vous êtes en train de dire que le comité des fêtes va profiter des pauvres petits partenaires qui n'ont pas travaillé pour leur soutirer de l'argent. »

Madame LEVRAY : « Je n'ai pas dit que vous allez en profiter. Nous serons vigilants à y regarder. Jamais nous n'avons voulu tuer le comité des fêtes, vous employez des mots que je n'ai pas employés. »

Madame DUWICQUET : « Vous allez voir la trésorerie des entreprises qui voudraient être partenaires. C'est sérieux ce que vous êtes en train de dire. »

Monsieur le Maire : « Si demain, ils veulent être partenaires, c'est leur problème. C'est vous qui allez voir s'ils ont le droit d'être partenaires ? »

Madame LEVRAY : « J'y regarderai. Pas à savoir s'ils ont le droit d'être partenaires mais je serais vigilante à regarder. »

Madame DUWICQUET : « Mais de quel droit vous allez vous immiscer dans leur trésorerie. »

Madame LEVRAY : « J'ai le droit d'y regarder, je n'ai pas le droit de m'immiscer. »

Monsieur le Maire : « Telle entreprise décide d'aider une manifestation quelle qu'elle soit, une association sportive au hasard, elle bénéficie d'une défiscalisation ou alors il y a le système du mécénat. Le comité des fêtes a été reconnu d'utilité publique donc le mécénat est possible. Comment allez-vous vous ingérer dans la gestion d'entreprises qui ont décidé d'être sponsors ou mécènes ? »

Madame LEVRAY : « Il n'est pas question d'ingérence. »

Monsieur le Maire : « Vous réclamez un droit de regard sur ce qu'ils font. »

Madame LEVRAY : « Je ne réclame rien. »

Monsieur le Maire : « Vous me dites que vous allez voir. »

Madame LEVRAY : « Lorsque le comité des fêtes établit ses programmes, il distribue à tout le monde la liste des sponsors. Je ne vais pas aller la chercher car je vais l'avoir. Il est distribué dans toutes les boîtes. »

Monsieur le Maire : « Qu'allez-vous faire lorsque vous les connaîtrez ? »

Madame LEVRAY : « Je la mettrai en regard de la liste des entreprises qui auront été aidées avec l'argent des contribuables parce qu'on va le savoir, il y aura transparence. »

Monsieur le Maire : « Imaginons qu'une aide a été versée aux entreprises, qu'elle vienne de l'Etat, de la Région, du Département, cela veut dire que les entreprises, qui ont bénéficié d'une aide, vont se servir de cette aide pour approvisionner l'été en fête. »

Madame DUWICQUET : « Parce qu'ils n'en auront pas besoin pour faire autre chose. »

Madame LEVRAY : « Ce n'est pas ce que j'ai dit. »

Monsieur le Maire : « C'est ce que vous avez dit. Vous avez dit que vous alliez regarder de près les entreprises qui ont obtenu des aides et qui seront partenaires. »

Madame COUSIN : « Je voudrais intervenir car je suis complètement scandalisée par ce qui se passe ici. Nous ne sommes pas dans un conseil municipal mais dans une assemblée générale de comité des fêtes. Cela mérite un signalement au Préfet, nous n'avons absolument pas le droit, ni de défendre ou d'être contre une association ici en ce lieu, on a pas le droit, que ce soit Florence, Delphine ou Chantal. On a jamais vu cela. »

Monsieur le Maire : « Je suis content de l'entendre. On est d'accord. On ne doit pas faire d'ingérence, on doit parler du fonctionnement des associations. »

Madame LEVRAY : « Je ne suis pas contre. »

Madame COUSIN : « Je voudrais qu'on le note au compte-rendu car c'est extrêmement grave. »

Monsieur le Maire : « Nous n'avons pas le droit de faire d'ingérence dans le fonctionnement. Nous répondons. »

Madame COUSIN : « Je suis très contente déjà que Florence propose un projet municipal qui incombe au Comité des Fêtes. Pourquoi pas. Là, on peut le défendre mais nous n'avons pas à défendre le fonctionnement du comité des fêtes. C'est une association loi 1901 qui fait ce qu'elle veut. Que l'on soit contre sa subvention, oui mais c'est tout. Je suis réellement scandalisée. »

Monsieur BELHOSTE : « Après avoir beaucoup divagué, la question de départ était de savoir ce qu'était ce pré-projet, où va avoir lieu la manifestation, le choix du public, etc. On en sait un peu plus, tant mieux, car je ne savais pas du tout. Maintenant, ce sera l'hiver en fête. »

Madame DUWICQUET : « On va vous inviter à regarder le dossier du comité des fêtes. Comme dit Daisy, on va arrêter la discussion sur le comité des fêtes car cela n'a pas de sens et vous irez voir le pré-projet ou vous adresser au comité des fêtes pour avoir des informations. »

Monsieur BELHOSTE : « Cela n'a de sens que dans la mesure où l'on va donner 120 000 €. »

Madame DUWICQUET : « Est-ce que vous vous posez la question sur la raison pour laquelle on donne 22 500 € à l'office municipal de la culture ? »

Monsieur BELHOSTE : « Je ne pose pas toujours la question sinon les conseils vont trainer très tard le soir. »

Madame DUWICQUET : « Jamais vous n'avez posé la question. »

Monsieur le Maire : « C'est là où Daisy a été obligée de répondre. On nous demande pourquoi on a donné une subvention. C'est de notre fait de donner la subvention, on répond. »

Madame COUSIN : « Mais cela a été vu en commission. »

Monsieur le Maire : « Mais oui cela a été vu en commission, je suis d'accord. Je l'ai dit en préambule. »

Madame LEVRAY : « Je ferais quand même une demande que j'ai faite en commission et que je fais depuis de nombreuses années en conseil municipal concernant les subventions qui sont accordées aux coopératives scolaires. Tout à l'heure, on parlait des 15 % pour le comité des fêtes, pour les coopératives scolaires, cela ne représente que 2 % du montant des subventions allouées alors que là, c'est pour des centaines d'élèves et pour toute une année scolaire. Je demande à ce que l'on puisse y regarder de plus près, et je le demande depuis des années, à ce que l'on revalorise ces dotations pour les coopératives scolaires. On est à peu près à 10 € par élève, c'est une aberration. »

Madame DUWICQUET : « C'est ce que les écoles demandent. Si elles demandent plus, pourquoi pas. Pourquoi voulez-vous que l'on revalorise quelque chose qu'ils ne demandent pas. »

Madame LEVRAY : « Le montant par enfant par exemple. Ce sont les effectifs qui sont donnés et c'est vous qui calculez le montant. »

Madame DUWICQUET : « Non. C'est la coopérative scolaire qui fait la demande. »

Madame LEVRAY : « Il faut leur communiquer le fait qu'ils peuvent demander beaucoup plus. »

Madame DUWICQUET : « Vous pensez qu'on ne leur dit pas. »

Monsieur le Maire : « On va leur écrire pour leur dire qu'à partir de l'année prochaine vous pouvez demander beaucoup plus. »

Madame DUWICQUET : « Doubler la demande de coopérative scolaire. »

Madame LEVRAY : « Il y a aussi la subvention pour la cantine. »

Monsieur le Maire : « Je l'aurais mis en deux aussi. »

Madame LEVRAY : « Vous auriez donc gagné. Sur l'ensemble des subventions, nous voterons contre la subvention au comité des fêtes et à la cantine. Ce n'est pas contre le fonctionnement de la cantine, contre sa gestion, c'est parce que depuis très longtemps on pense qu'il serait largement temps d'étudier la possibilité, la probabilité de pouvoir gérer cette cantine en régie. Je pense que le calcul mériterait d'être fait et cela nous permettrait peut être d'avoir un autre fonctionnement. »

Monsieur le Maire : « Encore une fois, nous sommes dans l'ingérence du fonctionnement d'une association. »

Madame LEVRAY : « Je ne m'ingère pas dans le fonctionnement d'une association je viens juste de demander que la mairie étudie la possibilité de faire autrement. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas tout à fait cela. Si vous aviez demandé que la mairie réfléchisse à un autre mode de fonctionnement, oui. Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai entendu. »

Madame LEVRAY : « On l'a fait pour l'association des études surveillées. À un moment donné, il a fallu passer à un fonctionnement en régie. Je ne m'ingère pas dans le fonctionnement. C'est vous qui me faites dire des choses que je ne dis pas. J'ai assisté pour la première fois au conseil d'administration du CCAS et effectivement il y a un excédent de fonctionnement de 500 000 €, c'est énorme mais cela peut laisser, comme je l'ai dit au conseil d'administration, présager de nouveaux projets, pour l'instant on va s'abstenir. On va attendre la suite des choses et comment le budget va évoluer ainsi que les actions. »

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité, moins 5 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEENE votent contre les subventions au Comité des Fêtes et à l'association des usagers des cantines et Mme COUSIN s'oppose uniquement à la subvention pour le Comité des Fêtes), décide :

- de se prononcer sur les attributions des subventions aux associations reprises ci-dessus, en partie A, pour un montant total de 786 317 €, article 6574 du budget Ville,
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions annuelles d'objectifs pour les associations percevant plus de 23 000 €,
- d'accorder les subventions exceptionnelles pour un montant de 9 250 €, reprise en partie B, article 6745 du budget Ville,

à l'exception des conseillers municipaux ci-après qui n'ont pas pris part au vote pour les associations dans lesquelles ils exercent la fonction de membre du conseil d'administration :

- Office Municipal de la Culture : Mme DUWICQUET, Mme LEMAIRE, Mme LECOUSTRE, Mme HETRU, Mme BERNARD, Mme NIVERT, Mme BARBIER
- Comité des Fêtes : Mme LECOUSTRE, Mme DUWICQUET, Mme LEMAIRE, M. ROUSSEL, M. BRUNET, M. LEBAS, Mme BARBIER
- Club du 3<sup>ème</sup> Age : Mme DEWINTRE
- Comité de Jumelage : M. COUPEZ, M. BRUNET, Mme POUCHAIN, Mme DEWINTRE
- Gymnastique Sportive : Mme HETRU
- Comité de Solidarité Longuenessoise : Mme LEMAIRE, Mme BARBIER
- Association des usagers du Centre Social Intergénération : Mme COUSIN, M. MOUND, Mme BERNARD, M. FOULON, Mme DUWICQUET et M. BRUNET
- Association Delta : Mme BERNARD
- Association des Usagers de la cantine : Mme POUCHAIN
- Médaillés du travail : M. CREQUY
- Vélo club de Saint-Omer : Mme DELECOURT
- Amicales Laiques : M. COUPEZ
- Longuenesse Basket Club : Mme MALIDAN

#### **FINANCES – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS – ANNÉE 2020**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2020 de 50 000,00 € au CCAS de Longuenesse.

Ce montant s'explique au vu d'un excédent de fonctionnement cumulé important.

La dépense sera inscrite au budget primitif à l'article 657362.520.

Le conseil municipal à l'unanimité moins 4 abstentions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEEENE), adopte la subvention accordée au CCAS de Longuenesse.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, je vous précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que, de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Par courrier en date du 2 juin 2020, la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais m'informe qu'il convient, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission, présidée par le Maire, membre de droit, comprend 6 commissaires, ce nombre étant porté à 8 dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Les 8 commissaires titulaires ainsi que les 8 commissaires suppléants sont désignés par les soins de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de 32 contribuables dressée par le conseil municipal. L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le Directeur Départemental ou régional des Finances Publiques.

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent :

- être âgés de 18 ans au moins,
- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits à l'un des rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises),
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois.

**Condition relative à l'inscription aux rôles** : à compter de 2020, il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune.

Il propose de procéder à un scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, pour désigner ces 32 personnes ou demande le vote à main levée.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Après vote à main levée, le conseil municipal à l'unanimité désigne :

- Madame Delphine DUWICQUET
- Monsieur Stephen MOUND
- Madame Marie-Paule POUCHAIN
- Monsieur Jean-Luc HAZARD
- Madame Florence NIVERT
- Monsieur Olivier BRUNET
- Madame Delphine MALIDAN
- Monsieur Eric FOULON
- Madame Dominique BERNARD
- Monsieur François RUCKEBUSCH
- Madame Patricia HETRU
- Monsieur Rodrigues HERMANT
- Madame Brigitte LECOUSTRE
- Monsieur Pascal VOSPETTE
- Madame Peggy MAHU
- Monsieur Stéphane MILAMON
- Madame Béatrice LEMAIRE
- Monsieur Philippe CREQUY
- Monsieur Serge AVERLAN
- Monsieur Stéphane HAELEWYCK
- Madame Delphine BARBIER
- Monsieur Eric LEBAS
- Madame Monique DEVISSCHER

- Monsieur Arnaud ROUSSEL
- Madame Georgette RIQUART
- Madame Chantal LEVRAY
- Monsieur Philippe BELHOSTE
- Madame Hélène DELECOURT-TOURNEUR
- Madame Daisy COUSIN
- Madame Huguette DEWINTRE
- Monsieur Nicolas SEGARD
- Monsieur Bernard LEMORT

**FINANCES – ABATTEMENT EXCEPTIONNEL TLPE (TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE) – EXERCICE 2020**

La crise sanitaire du Covid-19 a un impact économique majeur sur l'activité des entreprises et commerçants situés sur le territoire de la commune.

La Ville de Longuenesse souhaite apporter un réel soutien au secteur économique local, pour tenir compte de la fermeture des commerces durant la période de confinement et améliorer leur trésorerie.

Monsieur SEGARD : « C'est un abattement exceptionnel de la TLPE proposé aux entreprises qui en feront la demande. Ma première question est la suivante : par quel moyen de communication les entreprises seront au courant de cette proposition ? »

Monsieur le Maire : « Par courrier à chaque entreprise. »

Monsieur SEGARD : « Avez-vous budgété un prévisionnel afin de connaître l'impact sur la ville de Longuenesse avec la baisse de cette TLPE ? »

Monsieur le Maire : « Nous avons perçu environ 80 000 € sur le dernier budget, donc moins 25 %. »

Monsieur SEGARD : « Si on part sur le principe que toutes les entreprises en font la demande. »

Madame DELECOURT : « Je voudrais simplement ajouter une chose à l'intervention de mon collègue. Je souhaitais savoir s'il s'agit de la seule opération suite à la crise que nous venons de vivre ou s'il y en aura d'autres ? »

Monsieur le Maire : « Pour l'instant, celle-ci. On sait aussi que le monde économique n'est pas de notre compétence. Nous avons pu jouer sur cette taxe, pour l'instant c'est ce que nous proposons après nous verrons. »

Madame DELECOURT : « C'est un peu faible. »

Monsieur le Maire : « Vous avez une autre proposition ? »

Madame DELECOURT : « Non, je voulais savoir si vous en avez d'autres à proposer. »

Monsieur le Maire : « Si vous aviez une autre proposition, on vous aurez sans doute suivi. Pour l'instant, on a réfléchi à celle-là. On l'a voté. Ce n'est pas interdit que vous fassiez une proposition. »

Madame LEVRAY : « On en avait faite une concernant l'exonération des taxes foncières par exemple pour certains foyers. »

Monsieur le Maire : « Qui n'a pas été retenue. Vous pouvez toujours proposer mais cela ne veut pas dire qu'obligatoirement on va la retenir. On ne peut pas vous l'assurer. »

En considérant un arrêt d'activités de 3 mois, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réviser les modalités d'application de la taxe et de prévoir, pour les entreprises qui en feront la demande, un abattement de 25 % applicable au montant de la taxe locale sur la publicité extérieure due par chaque redevable au titre de l'année 2020. Cette mesure permet ainsi de soutenir le commerce local et l'aider à surmonter la crise actuelle.

## FINANCES – FIXATION DES INDEMNITÉS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire : « On baisse le montant des indemnités même si cette baisse fait sourire Madame LEVRAY. Concernant la majoration en tant que commune siège de bureau centralisateur de canton, on a vu que dans certaines communes, elle était appliquée. Mais, j'ai fait le choix d'y renoncer. L'enveloppe en euros a baissé, l'indemnité du Maire a bien baissé et nous avons plus d'élus indemnisés. C'est d'ailleurs la baisse de l'indemnité du Maire qui permet d'indemniser plus d'élus. »

Monsieur BELHOSTE : « Quelques demandes de précision. S'engager pour sa commune est une lourde tâche, les responsabilités sont grandes, c'est aussi un investissement personnel chronophage, voire stressant. Donc, il est tout à fait normal que la ville soit reconnaissante financièrement envers ses élus. Néanmoins, comme je l'ai déjà dit dans le passé et ce, malgré votre précision de tout à l'heure, je constate que la reconnaissance a finalement encore ses limites. Si nous avions été aux commandes, nous aurions attribué un minimum à chaque conseiller car chaque personne ici mérite cette reconnaissance, chaque personne ici de l'opposition ou de la majorité, donne de son temps, de sa personne, voire de son argent, sans doute au détriment de sa vie personnelle et familiale. Il est vraiment dommage qu'ici ou ailleurs, qu'aucun maire n'y ait songé et ne l'a jamais fait. Vous comprenez que je ne parle pas de mon intérêt personnel, je n'attends pas après cela. Je parle pour tous les conseillers municipaux ici dans la salle et qui participent aussi d'une manière ou d'une autre à la gestion de la commune. J'aimerais bien savoir comment est fixé le taux qui apporte une majoration aux indemnités des élus, qui augmente un petit peu plus les indemnités des élus parce que nous sommes une ville pauvre qui touche de la DSU, allez comprendre, personne n'y est pour rien ici. Est-ce que c'est un taux fixé entre vous ou imposé ? Je pose la question. »

Monsieur le Maire : « Si c'était entre nous, on mettrait beaucoup plus. »

Monsieur BELHOSTE : « Donc, c'est imposé. »

Monsieur BARRET : « On passe au plafond de la strate supérieure. »

Monsieur le Maire : « C'est très encadré. »

Monsieur BELHOSTE : « Je trouve que c'est injuste pour les adjoints qui sont juste derrière car le maire a beaucoup plus et les adjoints moins. Quand on regarde le tableau, la majoration grâce ou à cause de la DSU, on le prend comme on veut, vous octroie 840 € de plus. Du 1er adjoint au 7ème adjoint : + 176 €, le 8ème et 9ème adjoint : + 69 €, pour les autres, rien. Je trouve que le système est un peu mal fait. Il y a un gros écart. »

Monsieur le Maire : « Personnellement, j'ai baissé mon indemnité de plus de 200 € par mois. Que pouvais-je faire de plus ? »

Monsieur BELHOSTE : « C'est une question. Vous avez baissé votre taux maximal autorisé, d'une manière un tout petit moins forte que pour les adjoints, - 13,6 % pour vous et - 17,5 % pour les adjoints. »

Monsieur le Maire : « C'est le maire qui a baissé le plus. »

Monsieur BELHOSTE : « Non mais c'est presque un détail mais si les taux sont imposés, on ne peut rien y changer. Ce qui peut choquer le commun des mortels, c'est que nous sommes une ville pauvre et on donne plus aux élus. »

Madame COUSIN : « Une demande d'explication. Pourquoi les 8ème et 9ème adjoints n'ont pas la même chose que les autres ? »

Monsieur le Maire : « C'est tout à fait en accord avec l'ensemble du groupe et par rapport à la délégation. Mais rien n'a été imposé, cela a été discuté. »

Madame LEVRAY : « Justement vous parlez du rapport à la délégation. Pourquoi donner le titre d'adjoint avec les responsabilités qui en découlent et ne pas avoir la reconnaissance financière. Je me demande si c'est légal. Dans le Code Général des Collectivités Territoriales, il y a bien deux tableaux distincts : celui des adjoints et celui des conseillers délégués. Est-ce que la fonction ne va pas avec l'indemnité ou le contraire ? »

Monsieur le Maire : « Vous vous demandez déjà si c'est légal. Cela voudrait dire que, encore une fois, nous n'aurions pas eu la réflexion nécessaire pour voir si c'était légal ou pas. C'est quand même incroyable. À chaque fois qu'on prend une décision, qu'on fait une proposition, on est toujours en train de nous rétorquer que l'on

a fait sans doute sans réfléchir, sans regarder les textes et que l'on bafoue la loi. Vous pensez bien, qu'avant d'avoir proposé cela à l'équipe, on a vérifié. »

Madame LEVRAY : « Alors pourquoi dans ce cas, nommer 7 adjoints et 11 délégués ? »

Monsieur le Maire : « Parce que c'est comme cela. »

Madame LEVRAY : « Parce que c'est comme cela. La réponse est édifiante. »

Madame COUSIN : « Dans le cas où vous auriez nommé 7 adjoints, vous ne pouviez pas avoir de conseillers délégués. »

Monsieur le Maire : « Il faut nommer obligatoirement 9 adjoints. »

Madame LEVRAY : « Il me semblait que c'était le nombre maximum. »

Monsieur le Maire : « Ce que j'aimerais à un moment donné, c'est que vous n'ayez pas toujours le soupçon sur ce que l'on fait. S'il y a bien un domaine où on a intérêt à être sans reproche, c'est bien le domaine financier. On en a un peu marre d'entendre qu'on a mis en place des choses sans réfléchir, notamment sur un sujet aussi sensible que l'argent. »

Madame LEVRAY : « Je reviendrais sur les délégations. Est ce qu'il s'agit bien des délégations concernant la jeunesse et la vie associative et l'autre le développement durable, mixité et démocratie participative ? »

Monsieur le Maire : « Oui, vous avez eu le document. »

Madame LEVRAY : « Je trouve que cela est choquant car je pense que la mission s'en trouve dévalorisée. »

Monsieur le Maire : « Cela ne choque que vous. Vous voulez interroger les personnes concernées ? Interrogez-les. »

Madame LEVRAY : « Et surtout sur le dernier point, le développement durable, mixité et démocratie participative, parce que dans ce domaine, tout est à construire, cela va représenter un travail énorme pour l'adjointe en charge de cette mission. »

Monsieur le Maire : « Et pour autant, elle a accepté ce que nous avons mis ensemble en place. Madame MALIDAN. »

Madame MALIDAN : « J'ai accepté. »

Monsieur le Maire : « Monsieur FOULON. »

Monsieur FOULON : « J'ai accepté. »

Monsieur le Maire : « Que voulez-vous que l'on fasse de plus ? »

Madame LEVRAY : « Je voudrais quand même préciser notre rôle en tant que bénévole pour cette mission d'élu. Nous sommes entièrement bénévoles au service de la commune et à ce titre, malgré ce que l'on pourrait nous reprocher, ici ou là, pas forcément dans ce conseil municipal, mais cela peut aller bien au delà, cela nous laisse, en tant que bénévole, le droit d'être libre de participer ou non aux activités de la commune au même titre que tous les longuenessois parce qu'il y a énormément de choses qui sont dites, là vous n'y étiez pas, là vous n'y avez pas participé, pas forcément au sein de ce conseil. Je rappelle notre strict bénévolat. »

Monsieur le Maire : « Après ce que les gens disent, je n'y peux rien. Si ce n'est pas nous, c'est bien. »

Monsieur VANDESTEEENE : « En parlant d'indemnités, je voudrais revenir quelques semaines en arrière, j'avais posé la question, souvenez-vous, concernant les indemnités de la précédente majorité lors du conseil municipal d'installation et de la possibilité de créer une cagnotte de solidarité pour aider les personnes en difficultés. »

Monsieur le Maire : « Vous voulez que j'écrive aux élus du précédent mandat pour leur demander s'ils sont d'accord pour constituer une cagnotte. »

Monsieur VANDESTEEENE : « Non. La question que j'avais posée, et vous m'aviez répondu, si je ne me trompe, qu'une réflexion était en cours actuellement, et je voulais juste savoir si cette réflexion avait évolué et qu'elle en était la situation. »

Monsieur le Maire : « Je ne me vois pas interpellé les personnes en leur posant la question. Nous ignorons ce que chacun a pu faire de son côté par rapport à l'aide apportée, certains ont pu mener des actions ou fait des dons. Cela me semble compliqué de me demander à moi, maire aujourd'hui, de solliciter les élus de l'ancienne mandature. Je vous avais répondu également que libre à chacun de faire ce qu'il a envie de faire. Moi je sais ce que j'ai fait personnellement. »

Madame DELECOURT : « Je voudrais également revenir sur une intervention que j'avais faite lors du conseil d'installation. J'avais demandé si le développement durable allait être repris. »

Monsieur le Maire : « Vous poserez votre question en questions diverses. Nous sommes sur la question concernant la fixation des indemnités. »

Madame DELECOURT : « Tout à fait, vous allez comprendre le pourquoi de ma question. Vous nous avez indiqué que le développement durable allait être pris en charge par la 9ème adjointe. Quand je vois son indemnité, je me pose la question si le développement durable ne va pas être mis de côté et s'il ne va pas être à la hauteur de l'indemnité. Rassurez-moi qu'il va être fait à 100 %, c'est un sujet très important et je voudrais que la commune s'y penche à fond. »

Madame MALIDAN : « Je suis tout à fait en phase et je pense, je parle pour moi mais pour tous les conseillers délégués, que ce n'est pas le montant de l'indemnité qui va faire notre implication sur les sujets que l'on traite. Je l'espère. »

Monsieur le Maire : « Je n'en doute pas une minute. Je ne doute absolument pas de l'investissement des conseillers délégués qui oublieront, mais c'est comme cela c'est la réalité, l'indemnité du maire est plus importante que les adjoints mais cela a toujours été comme cela. J'arrive et il faudrait que je change. Mesdames, Messieurs, excusez-moi de vous considérer comme des adjoints au rabais, mais ce n'est pas du tout dans leur esprit et certainement pas dans leur investissement. Je suis convaincu que leur investissement ne sera sûrement pas au rabais. Cela a été discuté entre nous, rassurez-moi, de la façon la plus démocratique possible et cela a été accepté. Il n'y a pas de délégations au rabais. »

Madame DELECOURT : « Je n'ai pas dit cela non plus. Je m'inquiète seulement de ce que le développement durable constitue un gros sujet qui est de plus en plus d'actualité, on a encore pu le voir récemment au niveau du gouvernement, et je voudrais qu'il soit pris à 100 % au niveau de la commune. »

Monsieur le Maire : « Rendez-nous l'hommage de l'avoir mis en place, d'avoir mis un élu à ce poste qui n'existait pas. Cela peut être bien aussi de nous dire que c'est bien de l'avoir mis en place. »

Madame DELECOURT : « J'espère qu'au cours de l'année, nous aurons l'occasion de voir ce qui est fait et à 100 %. »

Monsieur le Maire : « Je peux vous dire qu'en quelques mois, je ne doute, à aucun moment, de l'activité de Madame MALIDAN, que nous allons peut être par moment devoir freiner, je plaisante. Je n'ai aucun soucis sur l'activité de l'ensemble des élus et je sais que Delphine MALIDAN va prendre à fond ce dossier. »

Le conseil municipal décide à l'unanimité moins 4 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEEENE) :

- que les indemnités réellement octroyées à compter du 23 mai 2020 au maire, aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués dans les communes de 10 000 à 19 999 habitants, soient majorées en tant que commune « attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale »,

- de ne pas appliquer la majoration en tant que commune « siège de bureau centralisateur de canton »,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,

- d'annexer à la présente délibération, le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal à compter du 23 mai 2020.

## POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMME D'ACTIONS 2020 – DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur BELHOSTE : « Au sujet du dossier n° 1, accompagnement à la scolarité est un objectif hautement louable, bien entendu, je ne peux pas dire le contraire. Le coût de cette action est de 29 691,26 € soit approximativement 1 980 € par enfant puisque cette action concerne une quinzaine d'enfants. C'est une très belle somme et tant mieux. Compte tenu de cette aide substantielle, a-t-on prévu de faire un diagnostic des compétences de ces enfants avant et après l'action. Peut-on avoir un bilan en fin d'année afin de voir leur évolution que l'on espère positive, bien sûr, il est important de savoir finalement si ces enfants auront rattrapé, seront peut être sortis de l'échec scolaire et pourront poursuivre plus sereinement leur scolarité face aux 30 000 € dépensés. Si les effets sont formidables, on pourra mettre plus d'argent l'année prochaine. A t-on un suivi, un diagnostic ? »

Madame BERNARD : « Je pense qu'honnêtement, pour connaître personnellement quelques enfants qui sont admis dans ce cycle, le suivi existe, qu'il y aura un bilan effectué et qui a déjà été effectué en partie. J'ai été étonnée par l'évolution de certains enfants qui se trouvaient dans un contexte assez difficile et qui ont évolué. Je trouve qu'on pourrait majorer la somme, pourquoi pas, ou ouvrir à d'autres structures. Il y aura un suivi et c'est suivi de très près. »

Monsieur BELHOSTE : « Tant mieux, 30 000 € c'est déjà une belle somme. Si on me donnait 30 000 € pour suivre 15 enfants dans l'année, je serais content. Est-ce que l'on connaît l'enveloppe allouée pour la politique de la ville ? »

Madame BERNARD : « Je n'ai pas la somme mais je vous la donnerai la prochaine fois. »

Monsieur le Maire : « On note et on transmettra. Vous voyez que l'on fait aussi des actions sociales. Tout à l'heure, vous nous disiez que le bilan était un peu faible. »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer a été signé le 28 mai 2015 par l'État, la Région Nord-Pas-de-Calais, le Département du Pas-de-Calais, les villes de Saint-Omer, Longuenesse et Arques, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé, l'Inspection Académique, le Pôle Emploi, la Caisse des Dépôts et Consignation, le Procureur de la République, la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les bailleurs sociaux concernés par les quartiers prioritaires.

Avec la création au 1er janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, il s'est étendu avec l'intégration du quartier politique de la ville d'Aire sur La Lys.

Ce contrat affiche les enjeux et objectifs pour les quartiers prioritaires de notre territoire.

La Ville de LONGUENESSE a, concernant la programmation 2020, déposé un dossier intégrant l'enjeu « Favoriser l'égalité des chances par la réussite éducative, la santé et l'emploi » et un autre visant à favoriser la convivialité, le vivre ensemble, la lutte contre l'isolement :

- Dossier n° 1 : Accompagnement à la scolarité,
- Dossier n° 2 : « Sa'Laponie et Sala Samba ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 4 abstentions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEEENE), autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers portés directement par la ville dans le cadre de la programmation 2020 du Contrat de Ville et à solliciter les financements correspondants, ainsi que de l'autoriser à signer toute pièce nécessaire.

Monsieur le Maire : « J'avoue ne pas comprendre car tout à l'heure on nous a reproché de ne pas faire d'actions sociales. »

Madame LEVRAY : « Notre abstention c'est pour un manque d'ambition dans les projets proposés que l'on mettra au regard de la somme que vous nous indiquerez lorsque nous avons posé la question. Mais là, nous avons 4 délibérations concernant plusieurs projets pour seulement 38 000 €, cela me semble peu et je pense qu'on peut faire beaucoup plus au niveau social. »

Monsieur le Maire : « C'est parce que ce n'est pas assez que vous êtes contre. »

Madame LEVRAY : « Oui. Nous nous abstenons, nous ne votons pas contre. Nous souhaitons beaucoup plus d'ambition dans cette politique de la ville. »

Monsieur le Maire : « C'est parce que l'on ne dépense pas assez. »

Madame LEVRAY : « On ne va pas reparler de la DSU. »

Monsieur le Maire : « Je pense que les collègues ne vont pas être d'accord. »

**POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMME D' ACTIONS 2020 – APPEL À PROJETS « NOS QUARTIERS D'ÉTÉ 2020 » - ACTION PORTÉE PAR LE CENTRE SOCIAL INTERGÉNÉRATIONS – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du contrat de ville signé entre l'État et l'intercommunalité, le Centre Social inter générations a déposé une action avec un cofinancement de la part de la commune.

Il s'agit de l'opération nos quartiers d'été.

Cette opération a pour vocation de permettre aux personnes ne partant pas en vacances de participer à des animations récréatives, festives, ludiques et éducatives. Celles-ci sont construites en partenariat avec la région, la commune, le centre social, les associations et les bailleurs sociaux. La thématique 2020 est « Notre Bio Quartier »

Le plan de financement s'établit comme suit :

dépenses : 26 600 € dont 9 000 € de rémunérations d'intermédiaires, 3 000 € d'achats, 4 000€ de frais de location

recettes : 26 600 € dont 8 000 € Région, 6 000 € commune, 2 000 € bailleurs (Pas de calais Habitat, Flandre Opale Habitat), 600 € prévus en vente.

Monsieur le Maire : « Pour revenir à la question n° 17, je vous invite à vous rendre au quartier Salamandre pour voir cet accompagnement à la scolarité. On ne mettra personne dehors et je vous invite également aux quartiers d'été qui se dérouleront les 16, 17 et 24 juillet. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'exception des membres de conseil d'administration du Centre Social Intergénérationnel qui n'ont pas pris part au vote (Mme COUSIN, M. MOUND, Mme BERNARD, M. FOULON, Mme DUWICQUET et M. BRUNET), à l'unanimité moins 4 abstentions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEEENE) décide :

- de se prononcer favorablement sur l'octroi d'une subvention de 6 000 € pour le centre social au titre du dispositif nos quartiers d'été,
- d'imputer les dépenses à l'article 6574.

**POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMME D' ACTIONS 2020 – ACTION PORTÉE PAR L'ASSOCIATION DÉCOUVERTE PÊCHE ET PROTECTION DES MILIEUX (DPPM) – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du contrat de ville signé entre l'Etat et l'intercommunalité, l'association DPPM a déposé une action avec une demande de financement de la commune.

L'action déposée s'intitule « Tous au bord de l'eau ». Un partenariat avec le centre social intergénérationnel sera développé.

L'objectif de l'action est de permettre aux familles de consolider leurs liens et aux jeunes décrocheurs du quartier prioritaire qui ne participent pas aux activités proposées par le centre social de bénéficier de ce projet et éventuellement d'adhérer au centre social.

L'action concernerait environ 50 bénéficiaires et cible les jeunes décrocheurs de 12 à 25 ans ainsi que les familles.

Le coût prévisionnel s'élève à 7 935 €.

Pour réaliser cette action, l'association sollicite auprès de la ville une subvention d'un montant de 3 800 euros. Elle a sollicité le même montant auprès du CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires).

Monsieur BELHOSTE : « Je suis perdu avec le nom de l'action. Au départ, on nous parle de " tous au bord de l'eau " et maintenant c'est " au fil de l'eau ". »

Madame BERNARD : « Oui c'est vrai. Il faut reconnaître que l'article 6574 est quand même situé dans l'intitulé " intervention sociale et santé ". Je trouve que le social est très fort. La restitution demanderait à ce qu'il y ait beaucoup de personnes présentes. Elle se fait au centre social. Il est difficile de réunir tous les enfants qui sont très actifs. Le jour où on leur demande de venir parler de leur expérience, ces enfants ont un peu du mal à franchir la porte. »

Monsieur le Maire : « Ce que j'ai compris, Monsieur BELHOSTE, c'est qu'à un moment l'action s'intitule " tous au bord de l'eau " et ensuite " au fil de l'eau ". C'est une question d'écriture. On choisira de mettre " au fil de l'eau ". »

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 4 abstentions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEEENE) décide :

- de se prononcer favorablement sur l'octroi d'une subvention de 3 800 € pour l'association pour l'action « Tous au bord de l'eau »,
- d'imputer les dépenses à l'article 6574.

#### **POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMME D'ACTIONS 2020 – ACTION PORTÉE PAR LE COLLÈGE DE LA MORINIE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du contrat de ville signé entre l'Etat et l'intercommunalité, le collège de la Morinie a déposé une action avec une demande de financement de la commune.

L'action déposée s'intitule «Boîte à lire». Le collège souhaite implanter une boîte à lire sur les 10 écoles du réseau.

L'objectif de l'action est de travailler sur la maîtrise de la langue, d'apporter une offre de proximité immédiate d'accès au livre, de faire des boîtes à lire des outils pédagogiques, de veiller sur le contenu des ces boîtes, de participer à l'aménagement de lieux adaptés.

Le coût prévisionnel s'élève à 37 586 €.

Pour réaliser cette action, le collège sollicite auprès de la ville une subvention d'un montant de 1 818 € et de 7 500 € auprès du CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires).

Monsieur BELHOSTE : « Les boîtes à lire sont devenues d'authentiques instruments d'accès à la culture, c'est très bien. Cela permet de partager et de ne pas gaspiller les livres.C'est une façon intelligente de recycler ses vieux livres. C'est une suggestion, lors de l'inauguration, s'il y en a une, les personnes qui le souhaitent pourraient venir déposer un livre afin d'alimenter les boîtes qui contribuent au lancement de la chaîne. Puisqu'il s'agit de restituer, je trouve que le projet aurait pu partir sur des boîtes en matériau recyclé avec le développement durable notamment parce que je ne sais pas à quoi ressembleront ces boîtes mais le coût me paraît assez élevé. Je suis novice dans ce domaine, je me suis renseigné, j'ai constaté qu'une très belle boîte à lire fabriquée en France, d'une capacité d'une centaine de livres, coûtait entre 500 et 1 500 € maximum. »

Monsieur le Maire : « Je pense que, dans le budget, il n'y a pas que le prix des boîtes, il comprend également le coût des intervenants. On finance une action et pas seulement les boîtes à lire. »

Madame BERNARD : « Il y a un objectif indiqué. L'objectif de l'action est de travailler sur la maîtrise de la langue, d'apporter une offre de proximité immédiate d'accès aux livres, de faire des boîtes à lire des outils

pédagogiques, de veiller sur le contenu de ces boîtes et de participer à l'aménagement de lieux adaptés. Le sujet m'a un peu interpellé et demande à être suivi. Je vais aller voir et poser des questions. »

Monsieur BELHOSTE : « On parle de 10 écoles du réseau, donc cela va au-delà de Longuenesse. »

Monsieur le Maire : « On parlait de pondération, il y a 50 % des élèves de Longuenesse et 50 % de Saint-Omer. Je suis persuadé que le budget comprend le coût des intervenants. »

Monsieur BELHOSTE : « Pour terminer, j'ajouterai quand même que, conformément à la loi de 1995, normalement les communes ne participent plus aux dépenses des collèges qui relèvent de la compétence du Département. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la loi depuis 25 ans. »

Madame BERNARD : « Je pense que cela fait partie de la politique de la ville et à la limite la commune a sa place. Que ce soit ce support ou un autre, j'estime que c'est la place de la municipalité de s'impliquer. »

Monsieur BELHOSTE : « L'action est portée par le collège. »

Madame BERNARD : « Ce serait le collège ou Auchan, ce serait pareil. »

Monsieur BELHOSTE : « Un collège, quel qu'il soit, ne doit pas être aidé financièrement par une commune et par l'argent local. »

Madame BERNARD : « Je ne savais pas, donc on regardera cela de près. »

Monsieur le Maire : « Sur les locaux et le personnel. Mais, cela n'empêche pas la commune, nous l'avons déjà fait avec Blaise Pascal, d'aider des actions ponctuelles. »

Monsieur BELHOSTE : « J'étais intervenu aussi. »

Monsieur le Maire : « C'est une action sociale. »

Madame COUSIN : « Au sein de la politique de la ville, lorsqu'un organisme demande une subvention au CGET, obligatoirement il faut demander une subvention à la ville. »

Monsieur le Maire : « Si la ville n'accompagne pas, ils n'ont pas la subvention. »

Madame BERNARD : « En tout cas, ce sont des projets à soutenir. »

Monsieur le Maire : « Il arrive, dans plusieurs montages financiers que, si vous n'avez pas l'octroi de certaines subventions, vous ne pouvez pas l'obtenir. Comment sont faites les boîtes ? Ce n'est pas écrit. »

Monsieur FOULON : « Pour avoir lu le dossier, une bonne part de la somme est destinée à l'intervention des enseignants dans le primaire et des auxiliaires de vie scolaires dans le second degré. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins 4 abstentions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTÉNE), décide :

- de se prononcer favorablement sur l'octroi d'une subvention de 1 818 € pour le collège de la Morinie pour l'action « Boîte à lire »,
- d'imputer les dépenses à l'article 6745.

**PROJET EN LIEN AVEC LE FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – DEMANDE DE SUBVENTION DU CENTRE SOCIAL INTERGÉNÉRATIONNEL**

Monsieur le Maire informe indique à l'assemblée que le Centre Social Inter-génération a déposé un dossier « la prévention de la délinquance » dans le but, principalement d'améliorer la tranquillité au cœur du quartier politique de la Ville.

Le projet intitulé « Vers des comportements citoyens » a pour objectif de repérer les jeunes en situation défavorable, favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en leur proposant un parcours individualisé, soutenir l'engagement et les initiatives des jeunes, contribuer au développement de leur citoyenneté.

Cette action devrait pouvoir toucher environ une trentaine de jeunes de 12 à 25 ans ayant fait l'objet d'une ou plusieurs procédures judiciaires ou présentant un risque de basculement dans la délinquance. Cette action est ouverte à tous les Longuenessois mais cible en priorité les jeunes issus du quartier politique de la ville.

Son coût est de 29 066 €. Est demandée une subvention de 14 533 € au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, 3 000 € à la CAPSO, 10 000 € à la Ville de Longuenesse, 1 066 € émanant de la vente de produits et prestations.

Madame BERNARD : « Je vous précise que le référent coordinateur, Kévin MALOSSE, a dû faire face au fait qu'il y a eu le confinement. Cette action a été plus difficile parce que le Centre Social n'a pas pu continuer ce qu'il avait commencé d'entreprendre. Néanmoins, ils ont le souhait de continuer cette action sur l'automne. Ils seront en plus appuyés par l'arrivée d'un stagiaire, éducateur spécialisé, donc je pense que l'action sera beaucoup plus longue dans le temps, même si le délai est décalé à cause du confinement. »

Monsieur HAZARD : « Je voudrais rajouter aussi que le plan d'actions reste à affiner parce que pour cibler le public concerné, ce n'est pas une petite affaire. Donc, on va aussi créer un groupe de pilotage afin de faire des points réguliers et d'étape auquel je vous propose de vous y associer. À la fin, on fera un bilan définitif de cette action. »

Madame LEVRAY : « Vous disiez que cela relevait de la politique de la ville mais ce n'est pas repris dans l'objet. Est-ce que c'est politique de la ville ? Est-ce que cela fait partie des programmations 2020 comme les autres projets. Je pense que c'est quelque chose de différent. C'est le FIPD cette fois ci. C'est bien un projet différent de la politique de la ville. »

Madame DUWICQUET : « Prévention de la délinquance. »

Madame LEVRAY : « Oui merci j'ai été présidente de commission au CISPD donc je sais de quoi on parle. »

Madame DUWICQUET : « Comme c'est écrit dessus, je pense que c'est évident. »

Madame BERNARD : « Je pense que ce sont des actions qui se retrouvent et se coordonnent. J'ai sous les yeux le fichier qui provient du centre social, cibler des jeunes en difficultés qui tournent autour du centre, aller à la maraude, les contacter personnellement, ce n'est pas donné à tout le monde de pouvoir le faire, je pense qu'il s'agit d'un gros travail et cela prévient la délinquance, ensuite ils ont des référents qui sont nombreux, acteurs du centre social. Là où il est placé, le centre social est en plein dans la politique de la ville et on ne peut pas le situer autrement. »

Madame COUSIN : « Ceci dit, j'interviens alors que je ne devrais pas le faire, exclusivement pour dire que cette action se déroule toute l'année et on va amplifier à la rentrée. C'est vrai que l'on n'a pas pu travailler pendant 3 mois. »

Madame BERNARD : « C'est difficile, comme tout, de contacter ces jeunes qui sont un peu perdus. »

Monsieur HAZARD : « Il s'avère nécessaire de faire un bilan. »

Madame COUSIN : « Le bilan est fait très précisément, le CISPD voit le bilan des actions. On se présente devant un jury, c'est très suivi. »

Le conseil municipal, à l'exception des membres de conseil d'administration du Centre Social Intergénérationnel qui n'ont pas pris part au vote (Mme COUSIN, M. MOUND, Mme BERNARD, M. FOULON, Mme DUWICQUET et M. BRUNET), à l'unanimité moins 4 abstentions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEENE) décide :

- de se prononcer favorablement sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour le centre social inter-générationnel,
- d'imputer les dépenses à l'article 6745.

### **URBANISME – BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS POUR L'ANNÉE 2019**

Madame LEVRAY : « Où se situe, chemin des Berceaux, cet immeuble bâti ? »

Monsieur le Maire : « C'est la ferme des Berceaux. »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2019.

### **TRAVAUX – FINANCEMENT ÉCLAIRAGE PUBLIC – ZONE D'ACTIVITÉS DU FORT MAILLEBOIS**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune a lancé un marché public visant à réaliser un programme de travaux permettant la modernisation de l'ensemble de son éclairage public en changeant les candélabres et en installant des ampoules à technologie led.

L'éclairage public de la zone du Fort Maillebois est actuellement raccordé sur l'armoire électrique de l'avenue Gustave Courbet. Cette armoire est gérée par la Commune, et contrôle également l'éclairage public du lotissement limitrophe.

La commune a proposé à la CAPSO de profiter de la réalisation de ses travaux pour changer également l'éclairage public de la zone d'activités, ce qui permettrait au-delà des économies d'énergie générées, d'avoir une uniformité dans la conception et la qualité de l'éclairage.

La CAPSO s'engage à rembourser à la commune, le coût réel des travaux engagés pour le remplacement des candélabres de la zone d'activités du Fort Maillebois. Le prix global est estimé à 11 165,86 € HT pour le changement des 11 candélabres.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer, conjointement avec la CAPSO, la convention de financement de la modernisation de l'éclairage public de la zone d'activités du Fort Maillebois annexée à la présente délibération.

### **CULTURE – MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les horaires d'ouverture au public de la bibliothèque à Média'Tour sont les suivants :

#### **Horaires actuels de la bibliothèque**

* lundi :		14h00 – 18h30
* mardi :	10h00 - 12h00	14h00 – 18h30
* mercredi :	10h00 – 12h00	13h30 – 18h30
* jeudi :	10h00 - 12h00	14h00 – 18h30
* vendredi :	10h00 - 12h00	14h00 – 18h30
* samedi :	10h00 - 17h00	

Soit ouverture au public : **38h00**

Afin de permettre au personnel de préparer le travail en commun (réunion, préparation d'activités, ... ) et de réserver une demi-journée aux établissements scolaires, il est proposé de définir de nouveaux horaires d'ouverture comme suit :

**Horaires de la bibliothèque (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020)**

* lundi :	fermé	
* mardi :	09 h 00 – 12 h 00	14 h 00 – 18 h 30
* mercredi :	09 h 00 – 12 h 00	13 h 30 – 18 h 30
* jeudi :	réservé aux écoles (9h - 12h)	14 h 00 – 18 h 30
* vendredi :	fermé	14 h 00 – 18 h 30
* samedi :	10h00 - 17h00	

Soit ouverture au public : **34 h 30** (dont 3 h réservées aux écoles)

Le jeudi matin sera fermé au public car réservé aux établissements scolaires.

Madame DELECOURT : « Une simple précision. J'aurais aimé savoir comment les écoles vont se rendre à la bibliothèque ? »

Madame NIVERT : « Les écoles vont se rendre soit par leur propre moyen, à pied, pour l'école du Centre sinon il est possible de mettre à disposition le bus de la ville mais sur inscription bien sûr. Sur les 36 semaines, les 6 écoles ont chacune 6 possibilités pour venir le jeudi matin. Il faut qu'elles s'organisent pour s'inscrire afin de ne pas être ensemble au même moment. »

Madame LEVRAY : « Quelle est la capacité du bus de la ville ? »

Monsieur le Maire : « 26 pour le bus de la ville mais nous mettrons tous les moyens nécessaires pour que la classe complète puisse se déplacer. »

Suite à l'avis favorable de la commission culture et fêtes en date du 26 juin 2020, le conseil municipal à l'unanimité entérine les nouveaux horaires proposés pour la bibliothèque.

**FINANCES – REMISE GRACIEUSE POUR UN LOCATAIRE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme HANNOTEL Marie-Christine, locataire au 17 rue Brueghel, depuis le 1er août 2016, nous a informé des problèmes d'humidité rencontrés dans son logement.

D'importants travaux ont été engagés pour solutionner la situation et un montant de 130 € lui a été versé suite à expertise correspondant à l'indemnisation de dommages matériels portant sur le remplacement du mobilier. Toutefois, compte tenu de ses problèmes de santé, elle a quitté ce logement en date du 29 février.

Compte tenu des désagréments supportés par Mme HANNOTEL, il est proposé au conseil municipal, conformément à l'instruction n° 11-009-M0 du 25 mars 2011, d'accorder d'une remise gracieuse pour un montant de 569,63 € correspondant à un mois de loyer.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, article 678.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder à Mme Marie-Christine HANNOTEL une remise gracieuse d'un montant de 569,63 € correspondant à un mois de loyer.

## QUESTION DIVERSE : CONCOURS DES JARDINS FLEURIS

Monsieur VOSPETTE : « Messieurs Sandy PAYEN et Arnaud DOURLENT seront également présents afin d'avoir un regard professionnel sur le fleurissement. Pour être un peu plus complet, le jury sera composé de 12 personnes : 8 élus, 2 habitants et 2 agents des espaces verts. »

Madame DELECOURT : « Je voudrais parler des parterres de la ville. Comment se fait-il que celui situé au coin de la rue Bernanos, n'est plus fleuri mais de la pelouse a été plantée, les gens du quartier n'ont-ils plus droit aux fleurs ? »

Monsieur le Maire : « À l'avenir, que ce soit Monsieur VOSPETTE et Madame DELECOURT, manifestez-vous avant. Pascal est intervenu dans des conditions où tout le monde signait des documents pendant que la moitié des élus écoutait. Dites le avant afin que vos interventions soient audibles. On va faire une pause d'une minute pour donner la parole à Madame DELECOURT. »

Madame DELECOURT : « La question concernait le fleurissement de la ville. J'ai constaté dans mon quartier, je ne sais pas s'il y en a d'autres, qu'un endroit où on avait des fleurs depuis plusieurs années, de la pelouse avait été plantée cette année. Je voudrais savoir pourquoi nous n'avons plus le droit aux fleurs. »

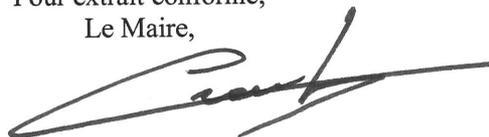
Monsieur DAMBRUNE : « Je ne peux pas répondre à cette question, je n'ai pas été informé de cette modification. Toutes les zones fleuries de l'année dernière doivent être reportées cette année. »

Madame DELECOURT : « Cette zone se situe juste à côté de là où on a mis le bac à verre récemment. »

Monsieur le Maire : « On va apporter la réponse. »

La séance est levée à 21 h 35

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Christian COUPEZ

Affichage le 24/08/2020